

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 12 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir Mme MEPPI
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey		Excusée pouvoir Mr VALAT
3 SLISSA Monique	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre	P		22 VILLE Audrey		Excusée pouvoir Mme SLISSA
5 CHAVE Sophie		Excusée pouvoir Mme TCHELEKIAN	23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès		Excusée pouvoir Mme BALTZ	27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean-Claude		Excusé pouvoir Mr AMARO
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia		Excusée pouvoir Mme GORLIER
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel		Excusé pouvoir Mme FIORILE
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : CHAVE Sophie – PASQUALETTO AMIEL Agnès - BITTARD Mihaela - GIALLO Audrey – VILLE Audrey - CABRAS Jean-Claude - DELAVEAU Cathia - SCAMARONI Michel

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 Octobre 2022

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 28/10/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite au recours en annulation déposé par Mr et Mme SAMAIN, devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre l'arrêté en date du 24 Août 2022 par lequel Le Maire des Pennes Mirabeau a délivré à Mr Thomas GENTILINI un permis de construire modificatif n° PC 013 071 12 C0013 M04.

En date du 14/11/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite au recours aux fins d'annulation déposé par Messieurs FOURNIER et VIDAL, devant le Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté du 8 Juin 2022 par lequel Le Maire des Pennes Mirabeau a délivré à la SASU FRANCE IMMO un permis de construire n° PC 013 071 21 C072, contre l'arrêté rectificatif du 15 juin 2022 et contre la décision de rejet des recours gracieux.

En date du 05/12/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par Mme PAUL DANIEL, devant le Tribunal Administratif de Marseille, demandant l'annulation de la décision du Maire des Pennes Mirabeau de non renouvellement du contrat de travail en date du 25 juillet 2022 ainsi que l'annulation de la décision explicite du 20 septembre 2022 rejetant le recours gracieux de Mme PAUL DANIEL.

En date du 05/12/22 : Avenant n°4 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes de l'Espace Famille

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes de l'Espace Seniors

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes de la Ferme Pédagogique

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant des Cadeneaux

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant de la Gavotte

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant de la Voilerie

En date du 05/12/22 : Dissolution de la régie de recettes du Pôle Animations Seniors Municipal

En date du 05/12/22 : Dissolution de la régie de recettes de la Ferme Pédagogique

Tableau des Marchés publics : Aucun Marché attribué en Octobre et Novembre 2022

RAPPORTEUR : Joëlle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

1 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

2 - FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE AVEC CARTES ACCRÉDITIVES -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ ENI
FRANCE SARL

ESPACE FAMILLE

3 - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE FAMILLE

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

ÉCONOMIE :

4 - DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

5 - TARIFICATION DE LA PRESTATION DE TRANSFORMATION DU BLÉ EN FARINE

RAPPORTEUR : Sophie CHAVE

EDUCATION ET RESTAURATION

6 - PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2022-2025 LABELLISATION DU PLAN MERCREDI

7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FOYERS RESTAURANTS ET FIXATION DES TARIFS

RAPPORTEUR : Claude FARCI

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

– 9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS - PARCELLE AK 83

10 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°200x20

11 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°24X22

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE :

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION " LA PORTE DES ETOILES "

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE - VILLE DES PENNES MIRABEAU

16 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - AMICALE SOCIO-CULTURELLE SPORTIVE DU GRAND VERGER ET DU REPOS

17 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION ACA

19 - PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/COMITE DES FÊTES

20 - MISE A DISPOSITION DU CHALET FREDERIC MISTRAL RELAIS PETITE ENFANCE « PLANETE BEBES »

RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

21 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEUX EN CONCESSION PERPETUELLE - MADAME MICHÈLE AIT AMMAR

FINANCES

22 - PROLONGATION DE LA « CONVENTION FORFAIT COMMUNAL OGEC SAINTE ELISABETH » DU 24/01/2020

23 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 135X22 DU 30/06/2022

24 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN

PETITE ENFANCE :

– 25 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 144x22 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L' ASSOCIATION LEO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - EX RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

JEUNESSE :

26 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026 (CTG) CAF - LES PENNES MIRABEAU - SEPTEMES LES VALLONS

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORTS :

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE ELAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND BALL - EXERCICE 2022

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE BOXING CENTER OFFICIAL - EXERCICE 2022

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - EXERCICE 2022

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU NATATION - EXERCICE 2022

33 - PARIS 2024 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU : APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

34 - ASSOCIATION BMX DES PENNES MIRABEAU - AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA GRILLE DE DÉPART PISTE DE BMX M. COLUCCI - CONVENTION DE TRAVAUX

35 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR DE LA LISTE

36 - AMÉNAGEMENT DU SITE DIT "STADE GILBERT ROCCI" - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

RAPPORTEUR : Le Maire

ADMINISTRATION GENERALE :

37 - COMMISSION MUNICIPALE : COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT URBAIN, QUALITÉ DES ESPACES ET DU PATRIMOINE PUBLIC - REMPLACEMENT D'UN ELU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

38 - DENOMINATION DE VOIE « IMPASSE SACCOMAN »

39 - DÉNOMINATION DES VOIES « 1ère tranche PALLIÈRES II »

RESSOURCES HUMAINES :

40 - INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE ADJOINTS CONSEILLERS MUNICIPAUX – MODIFICATIF SUITE A DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

41 - DELIBERATION FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

42 - TRANSFERT DE PERSONNEL DU CCAS VERS LA VILLE - FOYERS RESTAURANTS

43 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS 2023

44 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

45 - CONTRATS D'APPRENTISSAGE

VOIRIE

46 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 Octobre 2022

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?

Mme FIORILE : Des questions concernant la dernière question orale que nous avons posée à propos de la réunion qui devait avoir lieu sur les nuisances sonores générées par les avions. Je voulais savoir ce qu'il en était puisque vous aviez dit qu'il devait y avoir une réunion : Y-a-t-il eu une réunion ? Et si oui, pourquoi les élus du Conseil municipal ne sont pas informés de ce genre de réunion qui concerne l'ensemble des élus du Conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Il y a eu effectivement une réunion avec l'aéroport de Marseille-Provence-Marignane qui était mandaté par la direction de l'aviation civile qui n'avez pas souhaitée venir en direct, lesquels avaient souhaité que la réunion se fasse en petit comité, ce qui fut le cas avec quelques conseils municipaux, dont Monique SLISSA qui a la délégation en la matière, et quelques riverains concernés qui nous avaient saisis et qui sont venus. Il y a un compte-rendu assez exhaustif de cette réunion qui a été fait que je suis tout à fait prêt à vous faire passer. Toutefois, au cours même de cette réunion à laquelle j'ai participé tout le temps, j'ai souhaité rencontrer cette fois la direction de l'aviation civile.

Mme FIORILE : Nous serons destinataire du compte-rendu ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. D'autres remarques ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 28/10/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite au recours en annulation déposé par Mr et Mme SAMAIN, devant le Tribunal Administratif de Marseille, contre l'arrêté en date du 24 Août 2022 par lequel Le Maire des Pennes Mirabeau a délivré à Mr Thomas GENTILINI un permis de construire modificatif n° PC 013 071 12 C0013 M04.

En date du 14/11/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite au recours aux fins d'annulation déposé par Messieurs FOURNIER et VIDAL, devant le Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté du 8 Juin 2022 par lequel Le Maire des Pennes Mirabeau a délivré à la SASU FRANCE IMMO un permis de construire n° PC 013 071 21 C072, contre l'arrêté rectificatif du 15 juin 2022 et contre la décision de rejet des recours gracieux.

En date du 05/12/22 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par Mme PAUL DANIEL, devant le Tribunal Administratif de Marseille, demandant l'annulation de la décision du Maire des Pennes Mirabeau de non renouvellement du contrat de travail en date du 25 juillet 2022 ainsi que l'annulation de la décision explicite du 20 septembre 2022 rejetant le recours gracieux de Mme PAUL DANIEL.

En date du 05/12/22 : Avenant n°4 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes de l'Espace Famille

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes de l'Espace Seniors

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes de la Ferme Pédagogique

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant des Cadeneaux

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant de la Gavotte

En date du 05/12/22 : Acte constitutif de création de la sous régie de recettes du Foyer Restaurant de la Voilerie

En date du 05/12/22 : Dissolution de la régie de recettes du Pôle Animations Seniors Municipal

En date du 05/12/22 : Dissolution de la régie de recettes de la Ferme Pédagogique

Tableau des Marchés publics : Aucun Marché attribué en Octobre et Novembre 2022

Monsieur le Maire : Des remarques ?

M. AMARO : Oui, Monsieur le Maire, dans le cadre des désignations dont vous nous donnez quelques informations, est-ce que vous pouvez nous donner tous les détails, s'il vous plaît, de la désignation de l'avocat en date du 28 octobre, du 14 novembre et du 5 décembre ?

Monsieur le Maire : Il dépend de ce que vous appelez tous les détails.

Concernant celle du 28 octobre : il s'agit d'un permis de construire modificatif déposé par Monsieur Thomas GENTILINI et validé par nos services. Les plaignants, M. et Mme SAMAIN, n'ont pas la même lecture concernant ce permis de construire, donc ils portent cela devant le Tribunal administratif de Marseille ; ce qui, bien évidemment, est tout à fait leur droit.

Concernant Messieurs FOURNIER et VIDAL pour la délivrance à SASU FRANCE IMMO, c'est un permis de de construire. Concernant ce projet qui est carraire des Arlésiens, un permis de construire sur lequel pourtant nous avons négocié une baisse sensible et des améliorations sensibles concernant la délivrance de ce permis. La même chose, à partir du moment où cela ne les satisfait pas, ils sont tout à fait en droit de porter cela devant le Tribunal administratif.

M. LEONETTI : Comme le dit M. le Maire, au départ, il devait y avoir un certain nombre de logements qui, après rencontres, ont été réduits. Le promoteur a mis du temps, il a déposé le permis modificatif, et c'est pour cela que Messieurs FOURNIER et VIDAL ont souhaité se protéger. Mais, maintenant, ils sont entrés en accord, le permis modificatif a été déposé, et ils vont retirer leur recours.

Monsieur le Maire : D'autres questions, d'autres remarques ?

M. AMARO : Oui, cela faisait plusieurs fois que nous demandions l'accès au réseau wifi de l'Hôtel de Ville, on le demande depuis 2020, on a réussi à l'avoir. J'ai envoyé un document immédiatement à vos services, le Wifi ne fonctionne pas : Est-ce que nous pourrions avoir accès au Wifi du Conseil municipal ? À chaque fois, on nous donne des accès qui ne fonctionnent pas, on ne peut pas travailler, cela fait deux ans et demi que nous sommes sur le sujet. Pour un simple accès wifi, cela devient un peu embêtant et problématique.

Monsieur le Maire : Nous allons vérifier, mais il n'y a pas de volonté que vous n'ayez pas accès au Wifi de la commune, bien évidemment.

M. AMARO : Cela fait deux ans et demi qu'on demande l'accès...

Monsieur le Maire : Je l'apprends ce soir. N'hésitez pas à me saisir directement, je ne suis pas très difficile à joindre : directement par mon cabinet. Apparemment, il y a un aspect sécurisé du Wifi, il y a un accès personnel qui a été donné : cela ne marche pas ? Ok.

Rien d'autre ? Nous pouvons passer à l'ordre du jour ? Et bien, allons-y.

DELIBERATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. La première délibération concerne le contrat d'assurance des risques statutaires. Afin de se conformer au code de la commande publique imposant la mise en concurrence régulière des assureurs, la Ville a entrepris une consultation par voie d'un appel d'offres pour renouveler son contrat d'assurance risque statutaire pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023 avec possibilité de résiliation à chaque échéance annuelle. Pour rappel, nous sortons d'un contrat groupe lancé par le CDG 13 au 31 décembre 2022. Cette propre consultation a permis de comparer l'offre reçue à celle du CDG 13 et d'obtenir de meilleures conditions tarifaires : gain de 71 362 € par an sur un même niveau de garantie. La commission d'appel d'offres du 28 novembre a attribué le marché au groupement Gras Savoye WTW dont l'assureur est Alliance Vie pour les garanties décès, accidents et maladies imputables au service, maladie de longue durée et longue maladie, sans franchises, pour un montant total de prime de 562 820,41 € TTC.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Une économie sensible quand même : plus de 70 000€, ce n'est pas mal. Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 - FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE AVEC CARTES ACCRÉDITIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE AVEC LA SOCIÉTÉ ENI FRANCE SARL

Mme BALTZ : Cette délibération concerne la fourniture de carburant à la pompe avec cartes accréditives. C'est le renouvellement de l'accord cadre pour une période de la date de notification au 31 décembre 2023, et pouvant être reconduit par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2026. Il sera exécuté au fur et à mesure des besoins et dans la limite d'un seuil de commandes fixé à 190 000 € maximum annuel. La commission d'appel d'offres du 28 novembre a attribué l'accord-cadre à la société Eni France Sarl. La prestation sera rémunérée à chaque prise de carburant en fonction du prix au litre affiché à la pompe, avec une remise de 0,45€ TTC par litre pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Monsieur le Maire : Questions ? Remarques ? Oui.

Mme COCH : Excusez-moi, sur la délibération, je lis 0,045€ et non pas 0,45€.

Mme BALTZ : Excusez-moi, tout à fait, vous avez raison.

Mme COCH : Sinon, moi aussi je viens de bénéficier de l'accord-cadre.

M. FUSONE : Nous voyons souvent des voitures floquées de la mairie rouler, même le week-end. On en voit également chez les particuliers le week-end, le dimanche. Donc, nous voudrions savoir s'il s'agit de voitures de fonction ou de voitures de service ?

M. LEONETTI : Concernant les véhicules du service technique, s'ils sont en astreintes, effectivement, ils doivent conserver le véhicule. Merci.

M. FUSONE : Merci.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

ESPACE FAMILLE

3 - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE FAMILLE

Mme BALTZ : C'est la mise à jour du règlement intérieur de l'Espace Famille. Tout d'abord, je tiens à remercier les services éducation, l'Espace famille et finances, qui vont travailler ensemble pour ces évolutions. Pour rappel, le service Espace Famille a été créé en mars 2009 et a pour mission la prise en charge des inscriptions, la facturation et le paiement des différentes activités municipales, scolaires et ultra-scolaires. Afin de faciliter les démarches, nous avons apporté les modifications suivantes :

- Premièrement, à compter du 1 janvier 2023, les factures seront à payer uniquement au service Régie et facturation de l'Espace famille ;
- Deuxièmement, nous avons ajouté un nouveau moyen de paiement : le prélèvement automatique ;
- Troisièmement, la régie maintient la possibilité de régler les factures en espèces. Les familles pourront prendre rendez-vous avec le service Régie et facturation.

Nous nous proposons donc de voter la mise à jour du règlement de l'Espace famille.

Monsieur le Maire : Questions ? Remarques ? Oui.

Mme FIORILE : Je voulais savoir si cette information était transmise sur l'application pour que les familles soient informées des changements.

Monsieur le Maire : Il faut d'abord que ce soit délibéré et accepté. Une fois fait, nous ne manquerons pas de le faire, bien évidemment.

Mme BALTZ : Sur le portail de la Ville, sur le portail Espace citoyen et sur l'application.

Monsieur le Maire : D'autant plus qu'elle a l'air plutôt bien utilisée et appréciée cette application.

D'autres questions ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ÉCONOMIE :

4 - DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

M. BOUCHET : Comme chaque année au mois de décembre, nous vous demandons d'approuver la dérogation à l'obligation du repos dominical pour l'année 2023 concernant les commerces de détails alimentaires, puisqu'ils ne bénéficient pas de dérogation sauf pour ceux qui le souhaitent le dimanche jusqu'à 13h. Nous vous demandons d'approuver cette ouverture pour la journée sur les territoires de la commune. La liste des neuf dimanches pour l'année 2023 sont dans la délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5 - TARIFICATION DE LA PRESTATION DE TRANSFORMATION DU BLÉ EN FARINE

M. BOUCHET : Nous vous demandons d'approuver la tarification à 1€ symbolique concernant la transformation du blé en farine au syndicat d'initiatives. Il s'agit juste d'une délibération technique puisque dès qu'il y a une transformation du blé, il faut faire une tarification pour la valider avec le syndicat d'initiatives qui est le garant de la vente de cette fameuse farine. Nous vous demandons et vous proposons l'euro symbolique chaque année, que ce soit la quantité de farine transmise bio ou non bio.

Monsieur le Maire : Très bien. Des questions ? Oui.

Mme FIORILE : Concernant cette information, évidemment, nous étions pour la restauration du moulin car c'est un patrimoine culturel de la Ville. La farine n'est pas d'utilité publique quand on voit que nos écoles, par exemple, manquent cruellement d'investissements, qu'il y a des salles qui sont encore mal isolées ; nous souhaiterions avoir un bilan de la production mensuelle. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. BOUCHET : Concernant le bilan, vous pouvez le demander au syndicat d'initiatives, puisque ce sont eux qui gèrent complètement la vente de cette farine. Ce qu'il faut savoir car cela va bientôt faire un an qu'elle est mise en vente, il y a à peu près 2 tonnes qui ont été vendues pour l'année 2022. Ensuite, si vous voulez bien, à la limite, nous prenons rendez-vous avec le syndicat d'initiatives qui vous donnera un bilan mensuel au cas par cas ; M. PALMESANI, le président, fait un topo chaque mois de la vente de farine. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'elle est énormément vendue le mercredi après-midi lors des visites et pendant les marchés.

Monsieur le Maire : Il y a une autre élément : si nous voulons garder la certification bio, oui, il faut passer par là. Vous dites que vous vous abstenez, c'est votre droit le plus strict. Sauf que vous avez été pour la requalification du moulin, mais le but d'un moulin est quand même de transformer le blé en farine, donc il n'y a pas qu'un aspect décoratif ; raison pour laquelle on continue.

Mme FIORILE : Cela ne fait pas partie d'un service public.

Monsieur le Maire : Madame, si je vous fais la liste - et vous le savez sans doute - de tout ce qui ne fait pas partie du service public obligatoire des mairies, il y a une liste comme ça. Quant au rapprochement que vous avez fait au manque d'investissement dans nos écoles, c'est de l'ordre de 4 à 500 000 € par an ; mais c'est votre droit le plus strict de trouver cela insuffisant. Cela nous ramène 4 538 € de recettes, mais bon... Madame COCH.

Mme COCH : Oui, excusez-moi, je prends rarement la défense de la majorité mais il est vrai que je suis un petit peu étonnée par la remarque de Madame, puisque vous aviez voté contre - me semble-t-il - le moulin. Or, le but d'un moulin, comme l'a dit M. le Maire, est bien de faire de la farine, et je le vois mal qu'elle est la conception en disant que finalement vous étiez pour mais contre le fait que cela serve à quelque chose. D'autant plus qu'il me semble que dans cette aventure du moulin des Pennes Mirabeau, c'est aussi la transmission d'un savoir-faire qu'il faut absolument souligner. Et s'il s'agit d'un service public, c'est bien la transmission du savoir qui est ici un service public. Merci.

M. AMARO : Juste, il faut être précis : A quelle délibération ? A quelle date avons-nous voté contre la restauration ?

Mme COCH : Je vous le transmettrai, je n'ai pas la date en tête.

M. AMARO : Alors, elle n'existe pas. Nous demandons par mail à votre groupe les preuves de ce que vous avancez, et ce n'est jamais transmis. Sur le moulin, cela a été très... Je ne coupe personne, Mme COCH. Sur le moulin, cela a toujours été très clair nous concernant, on a toujours été pour la restauration puisque le moulin des Pennes-Mirabeau, comme sur de nombreuses communes, fait partie du patrimoine communal. Nous avons le moulin... Si vous me permettez... Allez-y, je vous laisse répondre.

Mme COCH : Si vous aviez adressé des demandes, je n'ai aucune demande en votre nom Monsieur. Après, effectivement, je vous répondrai quant au numéro et la date de la délibération que vous m'avez demandé. Merci.

M. AMARO : Merci à vous. Concernant le moulin, il existe plusieurs moulins provençaux sur la Région, comme par exemple à Allauch, et nous avons toujours été et voté pour la restauration du moulin. En revanche, nous avons toujours été clair sur le sujet, dans le contexte actuel d'investissement de la commune des Pennes-Mirabeau, que vous avez soulevé, nous estimons que la farine du moulin n'est pas une prérogative première quand nous avons des enfants en été qui, dans des conditions insupportables, ne peuvent pas faire classe. Nous estimons que c'est avant tout sur ces investissements là qu'il faut partir. Maintenant, ce n'est pas que notre position est la meilleure, c'est un avis différent et nous avons le droit d'avoir des avis différents. En revanche, donner de fausses informations, j'ai hâte au prochain Conseil municipal que vous évoquiez cette délibération. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Voilà. Après cet échange fructueux, nous défendons l'idée que le moulin fait effectivement partie du patrimoine, et que le moulin est destiné à être utilisé. Ce n'est pas un simple objet décoratif, raison pour laquelle nous transformons et nous continuerons à transformer - enfin, tant que mon équipe est aux manettes - le blé en farine ; ce qui est effectivement l'objet premier d'un moulin. Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

EDUCATION ET RESTAURATION

6 - PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2022-2025 LABELLISATION DU PLAN MERCREDI

Mme TCHELEKIAN : La délibération 6 vous demande de voter le renouvellement du PEDT, c'est à dire le Projet Éducatif Territorial pour la période 2022-2025. C'est un document qui coordonne notre politique éducative publique, ludique et pédagogique, et qui fait la complémentarité avec les différents acteurs impliqués : les centres aérés, l'Éducation nationale et les associations. Dans ce PEDT, nous souhaitons conventionner pour obtenir une nouvelle fois le label Plan Mercredi, qui est arrivé suite à la réforme des rythmes scolaires et qui nous permettra de continuer de travailler avec les associations qui avaient débutées avec nous.

Monsieur le Maire : En rappelant peut-être qu'il y a un fil rouge de ce PEDT qui est...

Mme TCHELEKIAN : Alors le fil rouge, c'est l'éducation au numérique qui va nous permettre de dérouler certaines activités sur cette période. Le but est non pas d'interdire le numérique, bien au contraire, il est de former les enfants à une utilisation correcte du numérique.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Des remarques ? Oui.

M. AMARO : Effectivement, une remarque pareille sur une position... Nous avons toujours été pour les sujets liés à la jeunesse, même sur le précédent mandat où Mme COCH n'était pas là, mais peut-être qu'elle aura des documents sur le mandat où elle était absente. Mais on a toujours été pour les sujets liés à la jeunesse que vous avez toujours portés. Nous avons même défendu de nombreux sujets sur lesquels, à l'époque, M. FUSONE attaquait la municipalité et qu'on ne trouvait pas opportun. Sur ce sujet vous avez changé de politique et de vision depuis 2020 puisque vous avez décidé de privatiser une certaine partie de la jeunesse, que ce soit sur les crèches comme sur la partie liée à Synergie Family, car une partie de la jeunesse a été donnée dans le cadre d'une DSP ; ce n'est pas la vision que nous

avons. Nous n'allons pas revenir dessus mais à plusieurs reprises nous avons évoqué les raisons pour lesquelles nous estimons que 100% du programme Jeunesse doit rester dans les mains de la municipalité. Encore une fois, vous faites partie des communes qui se sont battues contre la Métropole et vous avez eu raison puisque cela permettait de garder les prérogatives au niveau communal. Ainsi, nous ne trouvons pas judicieux de donner au privé des prérogatives pour lesquelles nous nous sommes battus à l'époque contre la Métropole. Il s'agit du premier point.

Le deuxième point. Ce qui nous taraude vis-à-vis de cette DSP, depuis : nous avons un ancien directeur qui est parti dans cette entreprise, qui a été décisionnaire dans les choix liés à cette DSP ; nous avons un ancien élu, qui en plus ose le dire haut et fort, qui est parti dans cette entreprise ; et nous avons les enfants d'une directrice actuelle qui travaillent pour cette entreprise. Pour les raisons liées à la gestion municipale où nous estimons que la jeunesse doit rester dans notre giron, pour ces collusions que nous n'apprécions pas énormément, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette délibération.

Mme TCHELEKIAN : Je trouve que c'est dommage. Autant pour les crèches, on est passé en DSP et nous assumons totalement le choix. Autant pour la jeunesse, il y a une partie de nos activités adolescentes où nous faisons effectivement appel à un prestataire extérieur car ils nous offraient des capacités que nous ne pouvions pas offrir en interne. En parallèle, nous avons ouvert une section adolescente aux Charmes à l'ALSH, chose qu'on essayait de faire depuis des années, nous n'y arrivions pas, et cette fois-ci, cela a marché du tonnerre tout l'été, nous avons des centres aérés qui sont pleins. Je crois qu'au contraire, nous avons fait de grosses avancées dans le domaine de la jeunesse avec en grande partie notre personnel, et je pense que ce PEDT va continuer à développer ce que nous avons voulu mettre en œuvre depuis quelques années et que nous avons enfin réussi à porter ; donc je trouve que c'est dommage mais c'est un choix.

M. AMARO : Après, sur la partie centre aéré ados sur les Charmes, c'est une très bonne chose. Quand il y a des choses qui sont bien faites, nous avons toujours été habitué à le dire et on continuera à le dire. Sur cette partie, Caroline, bien entendu, c'était une demande de la population, c'est totalement louable. Là où nous avons une vision qui ne correspond plus à celle que vous avez, par exemple le QG : pour nous, il avait une structure qui permettait de pouvoir mettre en œuvre des services pour la jeunesse ; si cela ne fonctionnait pas bien, nous avons les équipes pour pouvoir aller au-delà. C'est une vision différente mais sur l'aspect ALSH et les Charmes, nous sommes entièrement d'accord.

Monsieur le Maire : Deux petits éléments de réponse très rapides, il ne s'agit pas de polémiquer concernant la DSP. Effectivement, c'est un outil parmi d'autres que bien des municipalités aujourd'hui utilisent en matière de crèche, y compris pour des raisons de difficulté que nous avons à recruter du personnel lié à la petite enfance, c'est une raison première et au combien majeure.

Quant à la question du Centre social Ancien, je vous invite à lire l'article qu'il y a dans La Provence, d'hier ou de ce matin, qui montre à quel point les centres sociaux sont arrivés à des difficultés de gestion absolument majeures. Alors, j'ai toujours considéré qu'il n'y avait pas les centres sociaux, en général, même si cela correspond à un concept, mais que chaque centre social était un cas à part. Et le centre social de la Gavotte, heureusement qu'on ne s'est pas laissés entraîner dans la gabegie que c'était devenu quant aux fonctionnements.

Ainsi, effectivement, ce sont des choix et c'est votre droit de ne pas... Non, je ne redonne pas la parole. C'est votre droit de ne pas le valider... Je suis un dictateur... Vous voulez toujours avoir le dernier mot. Monsieur FUSONE n'a pas pris la parole.

M. FUSONE : Deux choses avant de parler de la délibération. J'ai retrouvé la délibération concernant le moulin des Pallières, le marché public date du 26 septembre 2019 et vous aviez voté contre.

M. AMARO : Et pour quelle raison ?

M. FUSONE : Vous avez voté contre, c'est tout...

Monsieur le Maire : Bon, vous avez voté contre, vous aviez raison, n'en parlons plus. Parlez de la délibération, je demande un peu de rigueur.

M. FUSONE : Vous votez contre mais vous n'avez pas voté...

Monsieur le Maire : M. FUSONE, vous avez la parole sur la délibération.

M. FUSONE : J'aimerais bien savoir qui a conçu ce PEDT au niveau de la rédaction, car je ne sais pas si c'est volontaire d'utiliser un langage – nous dirons – ésotérique : on parle de santé numérique. Je vais vous lire quelques phrases où c'est un petit peu surréaliste : « Cette évolution était autant qu'elle exprime le processus de construction identitaire des jeunes, notamment en termes de genres qui s'autonomisent par rapport à la famille au fur et à mesure qu'ils s'insèrent dans le groupe ... ». En fait, le document est truffé de phrases et de formules assez mystérieuses, et pour cette raison, nous nous abstenons aussi.

Monsieur le Maire : Très bien. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

7 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FOYERS RESTAURANTS ET FIXATION DES TARIFS

M. DARDENNES : Bonsoir à tous. La délibération numéro 7 concerne le règlement intérieur des foyers seniors et la fixation des tarifs. Une proposition de transfert du personnel des foyers du CCAS vers le service restauration de la ville a été présenté au Comité technique du 1er décembre. Le but de ce transfert est de réorganiser tous les domaines de la restauration collective en un service de restauration municipale. Je rappelle que depuis plusieurs années, notre restauration collective s'est fixée comme objectif principal de maintenir une restauration en production traditionnelle sur chaque site pour garantir des repas de qualité, servir des menus équilibrés préparés par notre diététicien en chef et adaptés aux convives, que ce soient des enfants ou des seniors, utiliser des produits de saison et de préférence locaux. Je vous rappelle aussi que tous nos menus sont conçus par notre diététicienne. Vous trouverez en pièce jointe le règlement intérieur détaillé ainsi que le détail de la tarification - je ne vais pas rentrer dans le détail, vous les avez sur la délibération -, et j'en profite aussi pour remercier tout particulièrement tout le service restauration et également tout notre personnel de cantine, que ce soit les cantines scolaires ou les foyers seniors.

Monsieur le Maire : Merci Julien. Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

M. FARCI : Bonsoir, il s'agit de l'attribution de subvention au groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13 (groupe ADDAP3). L'objectif est de conduire une action visant à prévenir la marginalisation des jeunes de 11 à

21 ans, et faciliter leur insertion et celle de la famille. Il convient de préciser que la présence d'ADDAP13 sur la commune comprend deux agents : un éducateur spécialisé et un médiateur de prévention à temps complet sur le territoire. Le montant de la subvention au titre de l'année 2022 est de 5 000 €. La subvention concerne les 11 actions détaillées dans la délibération. Cette année, 80 jeunes ont bénéficié tout au long de l'année des animations et des sorties éducatives, avec une forte sollicitation durant les vacances scolaires ; cela représente environ pour 62 garçons et 20 filles.

Pour répondre à la question posée lors de la Commission, le bailleur n'a pas de médiateur. Par contre, lorsqu'il y a des soucis, le bailleur fait appel à des médiateurs externes.

Monsieur le Maire : Questions ? Remarques ?

Mme COCH : Est-ce que le quartier Saint-Georges fait partie aujourd'hui partie des QPV?

Monsieur le Maire : Non, Saint-Georges ne fait pas partie des quartiers prioritaires de la ville.

Mme COCH : D'accord, car cela me semblait un peu étrange de voir tout un tas de procédures, généralement relatives aux QPV, appliquées au quartier Saint-Georges. Aujourd'hui, c'est étonnant quand vous me dites que le bailleur n'a pas d'équipe à proximité du quartier Saint-Georges, et que nous faisons appel à une association extérieure pour gérer des conflits qui sont relatifs au voisinage. Effectivement, il y a des médiateurs qui sont sur certains secteurs, notamment sur le secteur des Pennes-Mirabeau, qui sont bien sûr consultables. Mais, en général, avant même de faire intervenir le médiateur, on gère un conflit en interne, et cela me semble un peu délicat de faire intervenir une association extérieure. D'autant que dans les gestions de logements sociaux, quand il s'agit de faire des animations qu'on appelle les animations « pieds d'immeubles », elles sont subventionnées lorsqu'elles font partie de QPV, en l'espèce, ce n'est pas le cas. Ainsi, j'ai un petit peu de mal à comprendre la logique de l'intervention de cette association sur ce secteur.

Monsieur le Maire : Quand vous regardez la liste des actions, ce n'est pas de la gestion de conflit. Alors qu'il puisse y avoir à la marge, et cela arrive, c'est arrivé récemment : des problèmes - comme dans tous les endroits où il y a du monde, il faut le dire - entre les jeunes, c'est une réalité ; et il est vrai que l'ADDAP a une petite spécificité là-dessus. Mais il est évident que si le quartier Saint-Georges ne fait pas partie des quartiers politiques de la ville, des fameuses QPV, c'est qu'il y a des raisons et nous sommes très loin des problématiques de jeunesse qu'il peut y avoir dans certaines cités du Nord de Marseille que je ne vais pas citer car on va encore dire que je stigmatise alors que ce n'est pas du tout le cas. Il est vrai qu'il peut, bien sûr, avoir des problèmes au quartier Saint-Georges, mais nous sommes très loin de problématiques qu'il peut y avoir dans d'autres quartiers.

Je vais aller plus loin. Évidemment, je connais bien l'ADDAP qui est une association de prévention spécialisée. Pendant 15 ans, j'étais en délégation de la protection de l'enfance comme vous savez. Je connais bien la fonction de l'ADDAP et à l'époque, quand j'avais demandé les médiateurs de l'ADDAP, on m'avait dit : « Ah, quand même, tu exagères car tu n'as pas les problèmes qu'il peut y avoir » ; et c'est vrai. Nous les avons maintenus et on s'en félicite car il y a toujours, même au Saint-Georges, bien sûr, des jeunes qui peuvent parfois filer un mauvais coton, avoir tendance à se marginaliser, avoir tendance au décrochage scolaire, et dans ce cas, l'ADDAP intervient pleinement. Voilà, je crois que la réponse est très simple.

M. FARCI : L'ADDAP ne travaille pas uniquement sur Saint-Georges, elle travaille sur la commune. Ils sont aussi capables de travailler sur la Renardière, de partout où nous avons des besoins ; ils se déplacent et ne sont pas cantonnés que sur Saint-Georges.

Mme COCH : Excusez-moi mais lors de la Commission, on m'a répondu que l'action de l'ADDAP13 était principalement liée au fait que les policiers municipaux étaient peut être mal vus car ils sont en uniforme. Je trouve cela un peu dommage car ce sont des quartiers où il n'y a, comme vous le dites, pas encore cette problématique, et de scinder finalement la

police municipale de sa population, je trouve que c'est assez dommage. Il serait peut-être nécessaire, je pense, d'associer justement l'uniforme à la ville puisque je ne vois pas en quoi le policier peut être un ennemi au sein des Pennois.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas qui vous a dit cela mais nous ne scindons rien du tout : la police municipale va au Saint-Georges comme elle va dans tous les quartiers de la commune. Par contre, leur rôle est différent. Je rappelle que la prévention spécialisée n'est pas un concept, c'est quelque chose qui correspond à des réalités. Je ne sais pas, je n'étais pas à la commission, dans quelles conditions nous vous avons répondu cela, mais il est hors de question d'opposer entre guillemets police municipale et ADDAP ; ce n'est pas le but.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS - PARCELLE AK 83

M. LEONETTI : La délibération numéro 9 concerne une demande de convention d'occupation du domaine public faite par la société Enedis sur la parcelle AK 83 au chemin de Velaux, afin d'y implanter une armoire de coupure.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°200x20

M. LEONETTI : Il s'agit du retrait de la délibération que nous avons passé le 29 octobre 2020 avec la société Comme Avant pour la vente des parcelles d'une superficie de 70 000 m² pour un montant de plus d' 1 M€. La société Comme Avant ne souhaitant pas poursuivre cette demande d'acquisition, nous devons retirer la délibération.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Oui, un petit historique : vous avez voulu vendre des zones naturelles de la commune à une société pour qu'elle fasse de l'argent ; vous avez voulu vendre à ces sociétés des terrains constructibles : 11 100 m² pour 880 000 €, alors qu'ils avaient une valeur de 6 000 000 € ; dans la société, il y avait des proches de l'un de vos adjoints, il y a ces deux enfants qui y travaillent, et en plus, le fils était le parrain des enfants de la société. Il est bien de reconstituer tout cela.

Que s'est-il passé avec la société pour que vous n'ayez pas signé de compromis ? Vous n'êtes pas allé chez le notaire alors que cela fait quand même depuis deux ans.

M. LEONETTI : Non, nous ne sommes pas allés chez le notaire.

M. FUSONE : D'accord. Et quel est le motif de ce désengagement alors ?

M. LEONETTI : Le motif de ce désengagement, je pense, dans un premier temps, que c'est à la société Comme Avant qu'il faut le demander. Je pense qu'il y a des questions économiques, ils ont peut-être une autre vision du marché actuel qui les amène à se retirer et ne plus acheter les terrains.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre de rajouter un élément par rapport à ce que dit M. LEONETTI, j'ai reçu le directeur de Comme Avant : leur progression, leur modèle économique à moins progressé que ce qui était prévu ; d'après eux, il y a eu un effet Covid mais pas seulement. Bref, la société Comme Avant ne faisait plus les affaires qu'elle pensait faire à un moment donné. Donc ils sont sortis de ce projet qui, effectivement, leur permettait de faire de l'argent. Mais vous savez, je suis pour le développement économique sur une commune et le fait qu'une société comme celle-là - qui est une belle société par rapport à ce qu'ils font - puisse faire de l'argent... Le chiffre de 6 000 000 € que vous avez cité est faux, au passage. Je vous donnerai des précisions, je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais il est faux. La société Comme Avant a souhaité ne pas continuer, donc nous récupérons nos terrains.

Alors, puisque nous y sommes, je vais vous apporter quelques éléments de plus sur l'impact de cette assiette foncière sur la commune. Aujourd'hui, il y a plusieurs projets en cours : le projet de BHNS qui comme vous savez, le bus à haut niveau de service qui part du rond-point Charles de Gaulle et qui va jusqu'à Plan de Campagne - jeudi, j'étais encore en en Comité de pilotage - ; le canal de Marseille qui a des travaux d'amélioration de leur réseau qui sont des travaux extrêmement importants, comme vous avez pu le voir, mais ce n'est que la première partie au niveau du rond-point de Coca-Cola ; et une partie des terrains qui sont aujourd'hui plantés d'oliviers et loués, que l'usager, à savoir le pépiniériste souhaiterait acquérir, et je ne suis pas contre ce principe ; quant aux terrains constructibles que vous évoquiez, ils resteront dans le giron de la commune comme réserve foncière.

M. FUSONE : Oui, alors nous ne sommes pas non plus contre le fait que les entreprises se développent sur la commune, mais nous ne sommes pas pour qu'elles se développent sur le dos des Pennois. Je ne sais pas pourquoi vous nous parlez du canal de Provence ou à moins que vous essayiez un peu de noyer le poisson. Il est quand même très curieux que la société ne poursuive pas car les terrains inconstructibles... La moyenne du mètre carré constructible aux Pennes-Mirabeau est d'à peu près 550€, ce qui faisait une bascule de 5 000 000 € ; n'importe quelle banque aurait suivi. Ne pas faire cela, ne pas aller jusqu'au bout de la transaction, il y a peut-être eu quelque chose d'autre, car n'importe quelle banque aurait suivi. S'ils n'arrivaient pas à rembourser, ils récupéraient le foncier.

Nous avons fait des démarches auprès du préfet, auprès d'associations, nous nous sommes bien bougés. Et à mon avis, à mon sens, peut-être, que nous n'y sommes pas pour rien, car je peux vous dire que n'importe quelle banque et n'importe qui aurait voulu faire cette affaire : il devenait multimillionnaire, il gagnait tout simplement au loto en allant chez le notaire, en signant en bas à droite, il gagnait au loto des millions d'euros en foncier. Voilà, leur entreprise aurait été surévaluée, et dans tous les cas, la Banque, je vous dis, elle n'aurait jamais été perdante puisqu'elle avait du foncier à récupérer.

Monsieur le Maire : C'est beaucoup plus simple que ce que vous dites, tout simplement car ce foncier qui était constructible était destiné uniquement, et cela était prévu dans nos accords, à la construction de l'équipement de la société. Vous essayez, comme vous le faites souvent, de jeter la suspicion, c'est votre méthode... La suspicion sur ce que nous pouvons faire.

La raison ? Elle est très simple : ces terrains n'étaient pas destinés à être urbanisés au sens où on l'entend habituellement, et simplement à être équipés pour leur entreprise. Comme Avant n'a pas fait les résultats escomptés leur permettant de compléter ce dossier, raison pour laquelle ils se désistent. Voilà, libre à vous de penser le contraire.

Monsieur AMARO.

M. AMARO : Merci beaucoup pour ces réponses. J'espère que l'on pourra continuer à échanger sur ce sujet, car l'idée, au Conseil municipal, est de pouvoir justement évoquer la vision que chacun a, et vous aviez évoqué la dernière fois, l'Idéethèque, que c'était un bâtiment qui permettait la démocratie. Et la démocratie, par définition, c'est le fait de pouvoir laisser les gens s'exprimer et échanger. Le fait de pouvoir couper le Conseil municipal ainsi, comme vous l'avez fait tout à l'heure, était un aveu de faiblesse. Mais après, libre à chacun de pouvoir avancer comme il souhaite au sein du Conseil municipal.

Sur ce sujet, Monsieur le Maire, vous avez raison, Monsieur LEONETTI, les personnes qui sont les plus à même de pouvoir répondre à nos questions, c'est l'entreprise. C'est pour cette raison que nous avons sollicité la direction il y a quelques mois pour les rencontrer. Ils n'ont pas souhaité nous rencontrer, ils ont refusé, et effectivement, cela peut amener un petit peu de suspicion, ou en tout cas, un manque de réponse aux interrogations que nous pouvons avoir sur ce sujet.

Juste, sans parler des problématiques que vous avez évoquées, ces terrains sont attenants à Versailles, ils ont un impact, forcément, sur l'évolution du quartier : pouvez-vous nous faire un topo précis de la manière dont vous voyez l'urbanisation des terrains qui sont avoisinants et touchants au quartier de Versailles ?

Monsieur le Maire : Absolument pas. Je vous ai dit que ces terrains étaient destinés à être - c'est un concept précis - une réserve foncière, et actuellement, rien n'est prévu.

M. AMARO : Quand vous dites absolument pas, vous ne voulez pas répondre ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que je ne veux pas répondre, c'est que je ne peux pas répondre. Aujourd'hui, nous avons récupéré ces terrains qui, comme je l'ai dit à Monsieur FUSONE, était destiné aux équipements de la société, et nous n'avons rien prévu sur ces terrains. Voilà. comment ?

M. AMARO : Quelle est votre vision ?

Monsieur le Maire : Actuellement, je n'ai pas de vision. Ces terrains restent constructibles, bien évidemment. Je ne vais pas les déclasser car ce serait un rude coup porté aux finances de la commune - même si les chiffres que Monsieur FUSONE met en avant sont faux, ils ne représentent pas 6 M€, j'aimerais bien mais ce n'est pas le cas - ; il n'y a pas une vision précise. La vision que nous pouvons avoir sur l'organisation globale, et vous le savez très bien, passe par la révision du PLU qui est en cours et que nous essayons de contrôler au maximum malgré la pression extrêmement forte qu'il peut y avoir - non pas tellement des promoteurs, car cela, finalement, ce n'est pas si compliqué de leur résister - surtout des services de l'État et de la loi.

Concernant le délit de démocratie, je voudrais quand même dire que : d'abord, mon aveu de faiblesse, excusez-moi mais je ne me sens pas spécialement affaibli au sein de cette instance ; il y a une police des débats qui fait que les échanges, nous ne sommes pas amenés à aller jusqu'au bout, comme une partie de tennis, à un moment donné, une fois que le maire que pour le moment je suis, ne vous en déplaît, décide de répondre, il répond et le débat est clos. Et j'en veux pour preuve le règlement intérieur du Conseil municipal que vous avez attaqué justement à ce motif, et vous avez perdu. Donc, le débat est clos et je ne considère pas qu'il y ait un délit de démocratie. Je donne la parole lorsque je considère le sujet comme développé par ceux qui prennent la parole de l'opposition, et je le conclus, cela se passe ainsi dans tous les Conseils municipaux. Voilà.

Concernant le retrait de la délibération portée par la 10, je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Vous voyez que vous avez voté pour, donc on reprend nos billets. Je vous ai quand même dit ce que nous faisons en partie de ces terres.

Et le canal de Provence, ce n'est pas du tout pour noyer le poisson comme vous dites, c'est un équipement majeur sur la commune d'intérêt public. Alors si vous appelez cela « noyer le poisson », libre à vous de le faire croire aux électeurs, enfin, il en reste que c'est quelque chose de majeur.

M. FUSONE : Mais le canal de Provence, ce n'est pas vous, c'est la Région.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que c'est la Région, vous êtes bien placé pour le savoir.

M. FUSONE : Oui, je sais, j'ai voté pour.

Monsieur le Maire : Alors ne me dites pas que cela noie le poisson. Vous êtes en contradiction.

M. FUSONE : Il n'a rien à voir avec la délibération.

Monsieur le Maire : Mais c'est sur ce foncier.

M. FUSONE : Nous parlons de la société Comme Avant, et vous, vous nous parlez de la société du canal de Provence.

Monsieur le Maire : Nous parlons de foncier. Comme Avant se retire de ce foncier, il faut bien – cela répond d'ailleurs en partie à la question de Monsieur AMARO - que je vous dise ce que nous allons faire sur ce foncier.

11 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°24X22

M. LEONETTI : Il s'agit d'un retrait de délibération que nous avons passée avec Madame VIVONA d'un bien situé au 98 et 98B, avenue François Mitterrand. Après signature du compromis le 5 avril, le 4 octobre, Madame VIVONA nous a fait part de sa décision de renoncer à l'acquisition du bien, car en faisant faire des études techniques - elle avait bien mis cela dans une clause suspensive du compromis que l'on avait signé -, ils ont relevé qu'il y avait un surcoût concernant les travaux qui devaient être faits sur le bâtiment. Sachant quand même qu'elle va s'installer sur la partie du CIC qui se trouve en face de ce 98, où elle va faire une très grande pharmacie avec le CIC et le coiffeur.

Monsieur le Maire : Ce dont on se réjouit car il est évident que la pharmacie de la Gavotte de Madame VIVONA était un petit peu à l'étroit. Je lui avais fait cette proposition que nous avons élaborée ensemble avec la possibilité de développer une structure médicale à l'étage. Pour être clair, cela ne passait pas d'un point de vue modèle économique, et elle y a renoncé, préférant finalement louer ce qu'évoque Monsieur LEONETTI.

M. FUSONE : Oui, une question. Théoriquement, quand nous vendons un bien, il faut faire un minimum d'études, et dans celles qui ont été faites, même vis-à-vis du cadastre... Car nous nous rappelons aussi qu'il y a eu ce problème avec la requalification de la Gavotte : il y avait eu un problème sur une partie située en zone inondable. Je n'arrive pas à comprendre comment vous n'avez pu voir que c'était en zone inondable et qu'elle a dû faire des études supplémentaires, mettre cela en clause suspensive, pour la vente.

M. LEONETTI : Il faut savoir que les études, oui, c'est elle qui a fait les études car elle modifiait pratiquement la topographie du bâtiment. Et c'est à ce moment qu'ils se sont aperçus qu'il y avait effectivement, et que l'on savait et sait, qu'il y a une zone inondable. C'est en modifiant le bâtiment sur lequel elle voulait faire monter un étage pour faire le cabinet médical qu'est ressorti un surcoût qu'elle n'avait pas prévu. Je dirais qu'il y a quand même aussi eu l'opportunité du CIC qui s'est libérée rapidement. Comme tout le monde, elle a jugé bon, pour des raisons économiques, d'aller s'installer là où elle aura un minimum de travaux à faire pour refaire sa pharmacie.

M. FUSONE : Nous sommes très contents qu'ils aillent au CIC, mais au niveau de la vente du terrain, vous deviez savoir qu'il était en zone inondable.

M. LEONETTI : Nous faisons faire une estimation par les domaines, et le prix qui est proposé est proposé à l'acquéreur. Nous n'avons pas d'études à faire si nous n'avons pas de travaux à faire dessus. Les domaines font une estimation et cette estimation est proposée à l'acquéreur. Nous, nous n'avons pas d'études à faire puisque le bâtiment est là depuis des années ; nous savons très bien qu'il est en zone inondable, et elle le savait aussi. Disons que ce n'est pas pour rien qu'elle a mis des clauses suspensives dans le compromis.

Monsieur le Maire : Lorsque Madame VIVONA – évidemment, nous nous connaissons : elle est pharmacienne, je suis médecin - est venue me voir, elle me dit : « Là où je suis, nous n'avons plus de place ». C'est elle qui a évoqué ce bâtiment dont on savait très bien pour des raisons que vous connaissez, qu'il se libérait. Ce bâtiment a effectivement des contraintes assez importantes. Nous le faisons évaluer par les domaines. Partant de là, on fait une offre qui était un petit peu intéressante puisque, comme vous vous en souvenez, elle était un peu en deçà du prix du domaine, car clairement, je ne voulais pas perdre une pharmacie sur la Gavotte. Elle monte son projet. Ce projet d'un point de vue économique, entre guillemets, ne passe pas par rapport aux investissements, elle se désiste et puis voilà, nous n'en parlons plus. Je veux dire que ce n'est pas nous qui avons fait des études pour elles. Nous lui avons proposé cette unité foncière en toute connaissance de cause, il n'y avait ni vice caché ni inconvénients ; des inconvénients, il y en avait d'autres notamment matière de stationnement sur la partie postérieure du bâtiment. Entre-temps, effectivement, comme l'a rappelé Jean-Marc, le CIC s'est libéré. Pour être tout à fait clair mais cela ne nous regarde pas, elle aurait préféré acheter, car nous, on lui vendait. Le CIC, je ne sais pas qui est le propriétaire, peu importe, mais il ne fait que louer. Après, une pharmacie, si vous voulez, vous introduisez dans votre business plan les frais liés à la location voire aux travaux, et puis voilà, je pense qu'elle a mieux trouvé son compte dans cette option.

Mme FIORILE : À l'occasion du retrait de cette délibération, je voulais demander à Monsieur LEONETTI : nous souhaiterions avoir les informations concernant le retrait de la délibérations 206-21, qui avait été retiré pour cause de déclassement : où en est cette vente qui devait avoir lieu sur la Voilerie?

Monsieur le Maire : Vous parlez du terrain qui jouxte le stade ? Oui. Écoutez, lorsque cette délibération reviendra à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas, nous aurons l'occasion d'en débattre ; si elle revient à l'ordre du jour. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CULTURE :

12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association des Amis des arts représentée par Madame NICOLAÏ pour un montant de 500 € qui est identique à l'année dernière.

Monsieur le Maire : Questions ? Remarques ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

M. LONG : Il s'agit d'une attribution de subvention à l'association A l'ombre bleue de l'olivier présidée par Madame GIULY pour un montant de 300 €, identique à l'année dernière.

Monsieur le Maire : Des questions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION " LA PORTE DES ETOILES "

M. LONG : Il s'agit d'une convention d'objectifs et de partenariat qui lit la ville des Pennes-Mirabeau et l'association La porte des étoiles représentée par son président Monsieur FARCI. C'est une convention d'objectifs que nous renouvelons chaque année et qui est donc habituelle, il s'agit d'encadrer une manifestation que propose cette association. Inutile de vous rappeler qu'elle est à l'origine de La fête des sorcières, de La nuit des étoiles ; une association qui met vraiment en valeur la ville des Pennes-Mirabeau.

Monsieur le Maire : Je vais demander à Monsieur FARCI de sortir quelques secondes.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26 - M. FARCI ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE - VILLE DES PENNES MIRABEAU

M. LONG : Il s'agit également d'une convention d'objectifs que nous faisons chaque année entre le syndicat d'initiative représenté par Monsieur PALMESANI, son président, et la ville des Pennes-Mirabeau, afin de promouvoir l'attractivité touristique et économique de la commune, entre autres du village et la valorisation de son patrimoine, avec comme activité phare la visite du moulin ou la vente de la farine dont nous avons déjà parlé ; cela représente un montant de 4 700 € et quelques. Un très bon résultat avec cette farine.

Monsieur le Maire : Merci. Question ?
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX

16 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - AMICALE SOCIO-CULTURELLE SPORTIVE DU GRAND VERGER ET DU REPOS

M. LONG : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'amicale socio-culturelle sportive du Grand verger et du repos, qui est représentée par Madame GOSSE. C'est une convention qui est régulière entre la Ville et cette association.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

M. LONG : Toujours une convention de partenariat, cette fois-ci entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association pour la défense et la conservation du patrimoine représentée par Madame LANDI, sa présidente, qui organise des manifestations sur la commune : entre

autres, la Pastorale, les journées provençales, les feux de la Saint-Jean ; une association qui est très active sur notre commune.

Monsieur le Maire : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION ACA

M. LONG : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association ACA représentée par Madame STEPANOW, qui organisera le Noël arménien le 7 janvier 2023. Cette convention de partenariat est faite pour cette soirée.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

19 - PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/COMITE DES FÊTES

M. LONG : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la ville des Pennes-Mirabeau et le Comité des fêtes représenté par son président, Monsieur MATEO, qui lui-même organise plusieurs manifestations : des vides grenier très populaires, l'animation de certaines soirées.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

20 - MISE A DISPOSITION DU CHALET FREDERIC MISTRAL RELAIS PETITE ENFANCE « PLANETE BEBES »

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition du chalet Frédéric Mistral au relais petite enfance « Planète bébés » afin de permettre aux parents et assistantes maternelles de se rencontrer. Cette association est représentée par Madame NADAUD.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

21 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE - MADAME MICHÈLE AIT AMMAR

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une conversion d'une concession trentenaire au cimetière des Cadeneaux en concession perpétuelle, cela concerne Madame AIT AMMAR. Une concession qui a été prise en octobre 94 et il s'agit de procéder à un remboursement pour un montant de 27 €.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

22 - PROLONGATION DE LA « CONVENTION FORFAIT COMMUNAL OGEC SAINTE ELISABETH » DU 24/01/2020

M. MUSSO : Il s'agit de la prolongation de la « convention forfait communale avec l'OGEC Sainte-Élisabeth. Une convention qui avait été actée en janvier 2020 et qui prenait extinction en janvier 2023, il s'agit de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2023 de manière identique.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

23 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 135X22 DU 30/06/2022

M. MUSSO : Il s'agit de la mise à jour des admissions en non-valeur par rapport à la délibération qui avait été prise en juin 2022 car il y a eu des rentrées depuis, et les non valeurs ne sont pas des créances irrécouvrables, c'est juste le recouvrement qui suspendu de manière temporaire. Ainsi, nous sommes passés à montant de 38 849 € et vous avez le détail : Espace famille 19 820 €, nous étions en juin à 18 142 € ; la TLPE : 9 758 €, en juin nous étions à 8 112 € ; mise en fourrière : 8 239 €, nous étions à 8 598 € ; et les autres créances, on est à 1029 € et nous étions à 375 €.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

24 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. MUSSO : Il s'agit d'une délibération pour pouvoir engager des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2023 : une autorisation d'ouverture autour de 25% des crédits du budget principal 2022 hors AP/CP, nous sommes sur un total de 1 964 311 €.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Oui, c'est une autorisation d'ouverture de crédits de près de 2 M€. Bon, encore une fois de plus, nous avons seulement une feuille A4. Pour 2 M€, nous aurions bien aimé avoir un petit peu plus de précisions. Je me mets à la place des Pennois qui vont aller sur le site de la mairie et qui vont juste voir une délibération et 2 M€ qui vont être engagés ; ils aimeraient peut-être avoir un peu plus de précisions et nous aussi les élus. Quand on voit qu'il va y avoir pour 1,1 M€, à peu près, de constructions neuves, nous aimerions bien savoir où elles se trouvent ; 500 000 € d'achat de terrains, de travaux de voirie, de réseaux électriques, d'achat de matériel : nous aimerions bien savoir : où, quoi, comment ? 200 000 € de frais d'études : lesquelles ? Nous aimerions avoir des précisions car nous sommes vraiment dans l'opacité la plus totale.

M. AMARO : Nous partageons totalement l'aspect de l'opacité évoqué à l'instant. Cela fait partie des points qui ont été mis en avant lors de la Commission, et là, vous avez le choix Monsieur MUSSO, soit de poursuivre cette opacité financière qui existe depuis près de 20 ans, soit de changer la manière de faire. Pour l'instant, vous restez plutôt dans la première mécanique, et je sais qu'on revient constamment sur le sujet, mais nous ne lâcherons pas tant qu'on ne fonctionnera pas comme sur les autres communes, avec effectivement la visibilité qui était évoquée tout à l'heure, qui ne peut s'inscrire, encore une fois, que dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement ; ce qui existe dans 90% des communes et ce qui n'existe pas dans une commune comme la nôtre, avec un budget de 60 M€. Là où nous nous permettons d'être encore un petit peu plus porté sur le sujet, c'est qu'en commission, quand nous avons évoqué ce sujet, l'élu qui a porté cette délibération n'était pas elle non plus - et c'est normal car elle n'a pas les informations au même titre que le reste de la population - capable, malheureusement, d'évoquer de manière précise, les prochains gros investissements qui vont être faits sur la commune et le coût de ces investissements. Si même votre majorité n'est pas capable de pouvoir l'exprimer, c'est qu'il y a bien un malaise sur les finances publiques. Quand on voit que pour une ville de 60 000 000 d'habitants, il y a une certaine opacité. Encore une fois, vous êtes à un carrefour. Pour l'instant, vous avez fait le choix de rester dans ce modèle. Et nous ne disons pas qu'il y a une bonne et une mauvaise méthode, nous disons juste qu'il y a une vision : le plan pluriannuel d'investissements existe sur toutes les communes ; et cela permettrait d'avoir une vision claire. Pour l'instant, nous ne l'avons pas, c'est le choix que vous avez fait.

Monsieur le Maire : Vous confondez avec Tokyo, nous ne sommes pas 60 000 000 d'habitants... Il n'y a pas de mal, je préférerais rectifier.

M. MUSSO : Oui, une précision, car effectivement, c'est déjà la troisième délibération que je passe là-dessus depuis que j'ai été élu. La répétition est effectivement vos forces d'intégration, et je vais donc répéter ce que je dis à chaque fois : nous ne sommes pas dans le cas d'un PPI, il s'agit d'une délibération d'ordre. C'est à dire que cela donne une autorisation de pouvoir exercer, tant que nous tous, nous n'aurons pas décidé de débattre du budget et de voter.

Cela sert essentiellement à gérer quoi ? L'imprévu. Par rapport au dernier Conseil municipal où vous aviez dit qu'un certain nombre d'investissements étaient supprimés - je n'avais pas admis ce mot -, et cela va nous permettre de pouvoir continuer l'année car après le 31 vient le 1er janvier, qui va nous conduire jusqu'au vote de ce budget, ce qui nous permettra de fonctionner.

Contrairement à ce que vous dites, il n'y a aucune opacité là-dedans : nous votons les 25%. Le PPI existe aux Pennes-Mirabeau, sauf qu'effectivement, on ne communique pas dessus car, comme je vous le dis et je vous le redit, c'est un outil de gestion qui nous permet d'avancer, d'évoluer en fonction de ce qui se passe et des différents critères internes et externes qui sont liés à la gestion du budget. Donc c'est tout simplement ce qu'il en est, cette page recto car il n'y a rien à avoir là-dessus puisque c'est juste une autorisation.

M. AMARO : Techniquement, vous avez entièrement raison. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous allons voter pour cette délibération car c'est juste un acte délibératoire, technique, qui permet de pouvoir. Juste, permettez-nous de pouvoir révoquer ce sujet qui a une importance : une commune comme la nôtre, à 60 M€, devrait fonctionner différemment avec plus de clarté. Vous avez raison et merci de le préciser puisqu'il faut apporter des précisions orales sur les votes qu'on effectue, nous allons voter pour puisqu'il s'agit de quelque chose de technique. Peut-être que dans trois ans, on me dira : « vous avez voté pour », mais vous avez raison, nous ne pouvons pas voter contre ou cela voudrait dire que la municipalité ne peut plus dépenser.

Monsieur le Maire : Oui, nous ne sommes pas à 60 M€, mais enfin, c'est une autre histoire.

Mme COCH : Pour des raisons techniques, comme vous dites, nous allons nous abstenir pour la bonne et simple raison que le PPI, l'arlésienne de ce Conseil, restera une question en suspens, en tout cas, encore quelques années puisqu'il y a un désaccord frontal entre la

majorité et les Pennois là-dessus. Pour autant, s'il s'agit d'une délibération budgétaire exclusivement, il y a, comme je le disais lors de la Commission, tout simplement, une logique budgétaire. J'entends parfaitement qu'on a besoin de fonds pour finir, clôturer un budget. Je le conçois tout à fait, nous le faisons tous dans nos entreprises, il n'y a aucun problème.

Seulement, il y a aussi une logique de ce budget : où est-ce que nous prévoyons des fonds pour pouvoir clôturer un budget ? Sur quel investissement sommes-nous en retard, en avance ? Avons-nous des questionnements jusqu'au vote du prochain budget ? C'est cela qu'on a envie de savoir.

C'est cela que nous et les Pennois avons envie de savoir. Ce n'est pas s'immiscer dans la vision de la majorité, c'est juste informer les Pennois sur ce qu'il se passe dans leur budget. Effectivement, je le souligne et vous avez raison, il s'agit d'une délibération technique, mais pas si technique que cela dans le sens où il s'agit d'une logique. Merci.

M. MUSSO : Et cette logique, effectivement, pour vous répondre, nous l'avons lorsque nous avons le débat d'orientation budgétaire : on voit ce qui a été fait, ce qui va être fait. Le PPI a été annoncé dès le départ, même avant les élections, c'était notre programme, nous ne faisons que l'appliquer.

Mme COCH : Désolée Monsieur MUSSO, mais vous exagérez un petit peu. Entre un programme et un PPI, il y a une différence énorme : d'engagement, de fait, de chiffrage. Alors, vous pouvez le dire, je l'entendrai bien, vous dites : « le programme, c'est notre PPI » ; pourquoi pas ? Mais où est le chiffrage ? Vous voyez la différence entre les deux ? Et je pense que les Pennois sont dans le droit de savoir exactement ce qui se passe et l'orientation que la majorité a demandé et va poursuivre, tout simplement. Vous le savez, tout comme moi, nous sommes dans un moment de la vie de notre pays, de la vie mondiale, qui est très compliqué. Aujourd'hui, on ne sait pas où aller exactement ou comment cela va se passer. D'accord, mais si nous n'avons pas déjà une orientation, comment les gens vont-ils comprendre que vous priorisez telle ou telle voie ? Ce n'est pas possible, vous comprenez bien. Quand on parle d'opacité, nous ne parlons pas d'opacité pour vous dire que vous êtes méchant, ce n'est pas ça. Nous, on parle en fonction de ce que veulent les Pennois. Ce que nous voulons savoir, c'est : quelles sont les priorités que vous allez choisir ? Sont-elles en cohérence avec celles des Pennois ? Et nous, notre rôle est de faire remonter les priorités des Pennois, c'est aussi le rôle de l'opposition. Ainsi, pour que tout le monde puisse s'entendre, je pense qu'il faut être plus ouvert sur les logiques de dépenses publiques.

M. MUSSO : Nous sommes tout à fait d'accord, c'est la raison pour laquelle cela s'appelle le débat d'orientation budgétaire auquel nous vous inviterons bien évidemment à participer comme chaque année.

Monsieur le Maire : Je suis un peu surpris qu'à partir d'une délibération d'ordre, comme tu l'as dit, nous partions sur le budget. Mais c'est votre droit le plus strict. Le budget ne fait jamais que traduire les projets que nous avons, que nous annonçons ; cela a été le programme. Nous essayons autant que faire ce peu de tenir au courant sur ce qui avance. Nous essayons aussi à travers le Pennois, Facebook ; d'indiquer les travaux qui peuvent être faits ici et là. Je ne sais pas moi : des travaux de voirie à la Cité Haute, tel ou tel investissement comme on l'a fait par exemple dans la requalification totale des locaux de la police municipale. Après, le terme d'opacité, bien sûr, c'est une façon de brandir le chiffon rouge, c'est une méthode que l'on connaît bien en communication. Mais je ne pense pas que nous soyons opaque dans les choix que nous faisons, ni dans leurs traductions budgétaires ; à vous de démontrer le contraire auprès des Pennois, en effet.

Mme COCH : Je suis persuadée que vous m'avez bien comprise, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix cette délibération d'ordre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

Monsieur le Maire : Non, je ne redonne pas la parole sur cette délibération.

M. AMARO : Deuxième aveu de faiblesse.

Monsieur le Maire : Voilà. Je suis un jeune homme faible, vous savez à mon âge.

M. AMARO : Merci de ne pas m'avoir donné la parole, merci beaucoup.

PETITE ENFANCE :

25 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 144x22 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L' ASSOCIATION LEO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - EX RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Mme TCHELEKIAN : Nous vous proposons de modifier la délibération qu'on avait passée concernant la subvention à l'association Léo Lagrange pour la gestion du relais Petite Enfance : il y avait une coquille, et le montant de la subvention que l'on souhaite leur attribuer est bien de 9 884,21 €.

M. AMARO : Merci d'avoir la délicatesse de me donner la parole, Monsieur le Maire. Pour finaliser les échanges. En fait, quand on dit le programme vaut le PPI : chien échaudé craint l'eau froide ; et ce sujet en fait partie. La privatisation de la crèche n'avait pas été évoquée dans le programme, la privatisation d'une partie de la jeunesse n'avait pas été évoquée dans le programme, la réfection de l'Église Saint-Blaise est évoquée depuis deux mandats, la réfection de la crèche de la Renardière était promise depuis 2008. Effectivement, permettez-nous de douter et de ne pas vouloir vous appuyer sur le programme puisque historiquement, on l'avait fait, souvenez-vous, 80% du programme 2014-2020 que vous aviez engagé n'a pas été réalisé.

Monsieur le Maire : Ce qui ne vous pas empêché d'être battu d'ailleurs.

M. AMARO : Oui, effectivement, vous avez raison. Vous savez, on apprend toujours et on ne perd jamais. C'est d'ailleurs la phrase que vous avez évoqué une fois aussi, je ne sais plus à quelle occasion, mais vous avez des difficultés pour mettre en application ce que vous dites. Mais moi je n'ai aucun problème à avoir perdu, il n'y a aucun souci Monsieur le Maire et nous sommes encore là pour la commune. Pour finaliser le raisonnement que j'avais, l'idée est vraiment de s'appuyer sur ce PPI qui est pour nous le seul élément factuel, comme fonctionne, encore une fois, 90% de la commune.

Monsieur le Maire : Très bien. Il nous faut voter la 25.
Qui est pour ? Qui contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

JEUNESSE :

26 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2022-2026 (CTG) CAF - LES PENNES MIRABEAU - SEPTEMES LES VALLONS

Mme TCHELEKIAN : Habituellement, la CAF a l'habitude de conventionner avec les communes afin de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des familles. Jusqu'à présent, ce partenariat était formalisé par le CEJ, c'est à dire le contrat enfance jeunesse. Désormais, le CEJ évolue pour devenir la CTG qui est la convention territoriale

globale. Les grandes nouveautés, il s'agit d'une convention qui est liée à un territoire intercommunal. Le territoire actuel qui nous concerne est Septèmes-les-Vallons - Les Pennes-Mirabeau. Ensuite, il y a des thématiques éligibles qui sont élargies. Sur le CEJ, les thématiques éligibles étaient uniquement la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Et pour la CTG, nous allons rajouter le handicap, le logement, l'accès au droit. Cette CTG se décline en 24 actions sur la période 2022-2026. Et la seule demande qui a été faite par la CAF, c'est d'avoir une gouvernance partagée à travers un COPIL et un COTECH, et des groupes de projets communs entre les deux.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Dans la convention territoriale, il y a la création d'une maison France service. Nous voudrions savoir où elle sera, le montant de la construction, si vous allez réhabiliter un bâtiment, sur les employés : en quoi cela va consister ?

Mme TCHELEKIAN : Maison France service est un label étatique qui consiste en un regroupement de services publics au même endroit auquel les Pennois pourront avoir accès. C'est un endroit où il peut y avoir un espace informatique avec un agent formé pour avoir accès à ses dossiers de retraite, l'aide pour les impôts, les différents services publics. Et ce sera au rez-de-chaussée de la maternelle du Saint-Georges. Après, pour le prix, je ne peux pas vous le donner, nous vous les ferons passer.

Monsieur le Maire : Je me permets de rajouter à ce que tu viens de dire : sur le même lieu il y aura donc : la maison France Service, et d'une façon assez complémentaire, le bureau municipal de l'emploi qui quittera l'ex-mairie annexe de la Gavotte pour aller là, puisque, comme vous le savez, sur la mairie annexe de la Gavotte, nous avons un projet de maison du bel âge avec le Conseil départemental.

M. FUSONE : Également, il y a création d'un pôle handicap mutualisé.

Mme TCHELEKIAN : L'idée de faire des formations, des sensibilisations en commun. Par exemple, prochainement, nous allons en faire une sur les dys. Ce sera aux Pennes-Mirabeau, mais à terme, une fois que cela aura été voté, l'idée serait peut-être de mettre en commun un lieu unique pour faire une conférence ou des sensibilisations pour le personnel, des formations en commun, ce genre de chose.

M. FUSONE : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Je mets aux voix.
Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : J'en profite pour remercier Caroline et les services avec lesquels elle a travaillé car cela a l'air de rien, mais cela représente des heures et des heures de travail pour aboutir à ce document conjoint avec la ville de Septèmes et la CAF. Merci.

SPORTS :

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention au club subaquatique des Pennes-Mirabeau représenté par son président, Monsieur BARATTERO, d'un montant de 870 €.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE ELAN SPORTIF DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Il s'agit d'une attribution de subvention au club Elan sportif des Pennes-Mirabeau Basket représenté par Monsieur GARNIER, son Président, pour un montant de 6 000 €.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND BALL - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale au club de handball représenté par son président, Monsieur ZARAGOZA, pour un montant de 5 000 € qui se décomposent de 4 500 € pour le fonctionnement et de 500 € pour la manifestation « Amène ton ami » ; un jeune du club, un ami non licencié.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE BOXING CENTER OFFICIAL - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Il s'agit d'une attribution de subvention municipale au Boxing Club Center, représenté par son président Monsieur PONS, d'un montant de 6 000 € qui se décomposent de 2 000 € pour le fonctionnement et une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour l'achat d'une ring auto-porté qui sera géré par l'association pour le montage et l'entretien.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Il s'agit de la subvention municipale attribuée au Vélo Club Saint Antoine la Gavotte, représenté par son président, Monsieur MUSCAT, d'un montant de 12 500 € qui se décomposent ainsi de 6 000 € pour le fonctionnement auxquels se rajoute une subvention de 5 000 € pour l'organisation du Cyclo-cross Souvenir Jo Muscat et d'une subvention de 1 500 € pour sa participation et son partenariat sur le temps scolaire pour le savoir rouler à vélo (CM1, CM2).

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU NATATION - EXERCICE 2022

M. TONARELLI : Il s'agit d'une attribution d'une subvention municipale à l'association Pennes-Mirabeau Natation, autrefois Club des dauphins, représenté par sa présidente, Madame CRIQUET-CHANEL, d'un montant de 10 000 € pour l'année 2022. Pour rappel, seul le nom et le logo du club ont changé, les statuts et orientations du club restent inchangés.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

33 - PARIS 2024 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU : APPROBATION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

M. TONARELLI : Il s'agit du soutien aux athlètes de haut niveau dans le cadre des JO de Paris 2024. Dans le cadre de notre politique sportive, la municipalité souhaite accompagner trois athlètes de haut niveau dans le cadre de leur préparation en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Il est proposé de mettre en place une aide financière pour les soutenir dans leur préparation. Ces athlètes sont : Nathalie BENOÎT, Rémy TARANTO, qui sont tous les deux médaillés de bronze d'aviron handisport, et Caroline CRUVEILLIER, championne de France, d'Europe, et vice-Championne du monde de boxe ; ces athlètes sont présélectionnés pour les Jeux olympiques. Pour chacun d'entre eux, le montant du soutien est fixé à 3 000 € pour les années 2022-2023, et pour l'année 2024, le montant sera de 4 000 € si leur sélection est confirmée pour leur participation aux Jeux olympiques ou paralympiques.

Monsieur le Maire : Nous avons reçu ces trois athlètes en mairie, et nous leur souhaitons plein de bonnes choses car vraiment, chapeau pour ce qu'ils font, principalement les deux qui relèvent des Jeux paralympiques.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

34 - ASSOCIATION BMX DES PENNES MIRABEAU - AUTORISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA GRILLE DE DÉPART PISTE DE BMX M. COLUCCI - CONVENTION DE TRAVAUX

M. TONARELLI : L'association de BMX a sollicité l'autorisation de travaux pour le remplacement de la grille de départ sur la piste M. COLUCCI, afin d'améliorer la pratique du BMX, ceci dans un souci de performance et de sécurité en vue de l'organisation d'une manche du championnat de France sur le site les 1er et 2 avril. Après étude du dossier, la municipalité a validé cette opération qui est pris en charge dans sa totalité par le club.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

35 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR DE LA LISTE

M. TONARELLI : Il s'agit de la mise à jour de la liste des associations à vocation caritative bénéficiant de la gratuité de la liste qui vous avez été jointe. Seul l'ITEP ne figure pas sur cette liste, le reste reste inchangé.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

36 - AMÉNAGEMENT DU SITE DIT "STADE GILBERT ROCCI" - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY

M. TONARELLI : Il s'agit du marché global de performance et de la désignation du jury dans le cadre du projet du Stade Gilbert ROCCI. Une délibération en date du 27 janvier 2022 vous a été présentée, faisant état de la désignation de jury, ceci en application du code de marché public. Dans la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, c'est la désignation des membres qui composeront le jury, la liste figure sur la délibération.

Monsieur le Maire : Questions ? Remarques ?

M. AMARO : Oui, Monsieur Tonarelli, il y a un lien entre deux délibérations : celle qui va arriver juste après la 37 qui concerne le renouvellement d'une commission municipale puisque pour rappel, à chaque fois que vous avez un élu qui démissionne de votre groupe, vous remettez en délibération la commission pour qu'un nouvel élu puisse prendre le relais. Lorsque nous avons eu une démission dans notre groupe, à l'époque, Charles LECLERC, nous avons demandé à ce que la commission d'appel d'offres soit aussi renouvelée. A l'époque, Monsieur le Maire, vous nous aviez évoqué qu'il était hors de question de remettre à l'ordre du jour au sein du Conseil municipal une vieille délibération : le renouvellement d'une commission. Nous avons été soutenus à la commission par Francette qui me disait qu'elle aime les choses justes et qu'elle trouverait juste que les choses avancent de manière juste. Ainsi, ce que je ne trouve pas juste, c'est que l'on donne la possibilité à la majorité de pouvoir renouveler les commissions, et que vous ne donniez pas la même occasion au groupe d'opposition pour renouveler, via une délibération en commission d'appel d'offres. Nous avons fait la demande en commission, malheureusement, nous n'avons pas eu de réponse positive. Cela n'a pas changé, nous avons fait un courrier auquel nous n'avons pas eu de réponse. Encore une fois, cela fait depuis de nombreuses années qu'on vous évoque le fait que les commissions, au final, ne servent pas grand-chose, hormis exprimer un point de vue, car les rares fois que l'on demande quelque chose et une modification, cela n'a jamais été pris en compte. Donc le fait que vous vous autorisiez à renouveler vos commissions et pas celle de la commission d'appel d'offres, malheureusement, ne nous donne pas l'occasion de pouvoir être présent de manière sereine à ce jury, puisque chaque groupe a deux élus, car vous savez très bien que de par l'avis de tout le monde, le travail, l'état de santé et en plus Monsieur CABRAS a un état de santé qui ne lui permet pas d'être présent en ce moment, nous n'aurons pas l'occasion de participer à ce jury. Nous renouvelons le fait que ce Conseil municipal soit géré de manière juste. Nous, nous allons voter pour le fait que vous puissiez renouveler la Commission. Nous demandons la même chose pour la commission d'appel d'offres qui nous permettrait d'avoir deux élus et d'être représentatifs au sein de ce jury. Nous n'avons pas obtenu de réponse positive en commission, nous espérons l'avoir ce soir.

Monsieur le Maire : Écoutez, je vais être beaucoup plus bref que vous dans ma réponse, c'est d'accord.

M. AMARO : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Par contre, j'ai besoin du courrier de Monsieur CABRAS. Pour le moment, j'ai bien reçu votre courrier en date du 1er décembre mais j'ai besoin du courrier de

Monsieur CABRAS que je n'ai pas eu au téléphone. Bien évidemment, dès l'instant où j'aurai ce courrier, je suis d'accord.

M. AMARO : C'est le remplacement de Monsieur LECLERC.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait.

M. AMARO : Pourquoi le courrier de Monsieur CABRAS alors ?

Monsieur le Maire : Monsieur CABRAS en titulaire.

M. AMARO : Oui mais c'est temporaire. Le sujet est de renouveler Charles LECLERC.

Monsieur le Maire : Si Monsieur CABRAS n'est pas disponible, il faut le remplacer mais cela n'est pas compliqué.

Mme FIORILE : Au démarrage, quand on a créé la Commission et nous avons accepté de faire une liste commune pour aller plus vite au moment des commissions. Et dans cette liste commune, nous avons deux élus : Monsieur LECLERC et Monsieur CABRAS. Nous demandons d'avoir deux élus : Monsieur CABRAS peut rester sur la liste, bien évidemment, nous demandons d'avoir un poste supplémentaire qui nous était accordé au démarrage, en remplacement de Monsieur LECLERC qui était suppléant.

Monsieur le Maire : C'est le remplacement de Charles LECLERC. Nous sommes bien d'accord, il n'y a pas de souci.

Mme FIORILE : La demande de M. CABRAS n'est donc pas nécessaire.

Monsieur le Maire : Dans cette hypothèse, non, effectivement. C'est un peu plus compliqué dans les commissions d'appel d'offres. Vous êtes très attachés à la légalité, moi sur le principe, je suis complètement d'accord, cela ne me pose aucun problème. Nous allons prendre les renseignements auprès du contrôle de légalité, mais sur le principe, encore une fois, c'est complètement d'accord.

Mme FIORILE : Ce que je voulais dire, c'est que le membre titulaire était Monsieur CABRAS et Monsieur LECLERC était membre suppléant : c'est le remplacement de Monsieur LECLERC, membre suppléant.

Monsieur le Maire : Oui, c'est bien ce que vous dites. C'est parfait.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

ADMINISTRATION GENERALE :

37 - COMMISSION MUNICIPALE : COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT URBAIN, QUALITÉ DES ESPACES ET DU PATRIMOINE PUBLIC - REMPLACEMENT D'UN ELU

Monsieur le Maire : Il s'agit du remplacement... Suite à la démission de Monsieur MUSCAT, je propose Monsieur Alain PONS. Alors, si vous souhaitez un vote à bulletin secret, nous avons préparé les bulletins. Si vous considérez que c'est bon, on y va, comme vous voulez. Je mets d'abord aux voix, est-ce que vous êtes d'accord de ne pas procéder à un vote à bulletin secret ? Qui est pour ? Qui est contre ?

Pour à l'unanimité.

Je propose maintenant Monsieur PONS qui a fait acte de candidature, et si vous en êtes d'accord ou pas, la désignation de Monsieur PONS au sein de la Commission aménagement, développement urbain, qualité des espaces et du patrimoine public :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

38 - DENOMINATION DE VOIE « IMPASSE SACCOMAN »

Monsieur le Maire : Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'habitat, la dénomination de la voie « impasse Saccoman », d'un lieu qui est situé à hauteur du 9, vieille route de la Gavotte, et qui est attachée à une - si je peux me permettre le mot - vieille famille des Pennes-Mirabeau à laquelle nous sommes attachés ; raison pour laquelle, avec l'accord de la famille, bien évidemment, nous proposons la dénomination de cette voie « impasse Saccoman ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

39 - DÉNOMINATION DES VOIES « 1ère tranche PALLIÈRES II »

Monsieur le Maire : Il s'agit de dénommer une voie qui correspond à la toute première tranche de Pallières II. Il y a quelques années, j'avais proposé la voirie avoisinante portant le nom de grands compositeurs français. Et là, lorsqu'on a demandé récemment de compléter puisqu'il y a de nouvelles voiries qui sont créées, je me suis aperçu que parmi ces compositeurs français, il n'y avait que des hommes. Alors, j'ai essayé de combler ce déficit en choisissant des noms de femmes compositrices - vous connaissez ma passion pour la musique classique - qui ne sont pas forcément d'une grande notoriété au niveau du grand public mais dont les compositions, croyez-moi, arrivent largement à la hauteur de celles de leurs contemporains, des gens comme Debussy ou Ravel. Ainsi, j'ai proposé : Cécile Chaminade qui a composé dans la première partie du 20e siècle ; Germaine Tailleferre qui faisait partie du groupe des six - ne me demandez pas de l'énoncer, j'en oublie toujours un ou deux, il y a des gens comme Honegger ; le troisième, ce sont deux sœurs qui ont aussi bien brillées par leur qualité de compositrices que de pédagogues, et surtout la deuxième : Lili et Nadia BOULANGER. J'essaie de combler le fait d'avoir oublié des femmes dans ces dénominations.

Qui est pour ? Qui contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je vous exhorte d'aller écouter leurs œuvres.

RESSOURCES HUMAINES :

40 - INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE ADJOINTS CONSEILLERS MUNICIPAUX – MODIFICATIF SUITE A DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Indemnités de fonction, ce n'est jamais que la suite de l'élection que vous avez faite de Monsieur PONS qui se substitue totalement à Monsieur MUSCAT. Je lui

ai proposé et il a accepté de prendre une délégation qui est l'agriculture périurbaine, puisque vous savez que nous travaillons d'arrache-pied en ce moment avec la Chambre d'agriculture pour une zone agricole protégée qui concernera un certain nombre de territoires de la commune, concernés par l'agriculture. C'est un sujet passionnant, difficile, mais sur lequel nous aboutissons.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 27 - M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote

CONTRE : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 0

41 - DELIBERATION FIXANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire : Cette délibération concerne un peu un dépoussiérage fixant les conditions d'exercice de travail à temps partiel, puisque la dernière délibération datait d'octobre 92. Vous savez qu'il y a un temps partiel de droit qui est accordé dans les conditions qui sont rappelées dans la délibération, et des choses qui sont soumises à appréciation. Je ne vous cache pas que le temps partiel, je l'accorde dans la mesure où bien évidemment cela ne provoque pas une gêne trop importante à la bonne marche du service. Et souvent, ce n'est pas évident. D'ailleurs, cette délibération se complétera avec les contrats d'apprentissage qui permettent parfois de combler, et en particulier dans le domaine que j'abordais tout à l'heure, qui est le domaine de la petite enfance, des emplois manquants.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

42 - TRANSFERT DE PERSONNEL DU CCAS VERS LA VILLE - FOYERS RESTAURANTS

Monsieur le Maire : La 42 concerne le transfert de personnel du CCAS vers la Ville – les foyers restaurants, dans le cadre d'une réorganisation de la restauration collective qui a été largement abordée tout à l'heure par Julien ; une restauration collective qui concerne bien évidemment nos cantines, nos foyers, et peut-être dans un troisième temps à venir, nos crèches dans la mesure où je considère que cette restauration collective doit partager de la même philosophie de qualité, de proximité par rapport aux agents, de circuits courts, et bien entendu, de qualité diététique. Concernant les foyers restaurants, c'est d'abord et avant tout de la restauration. Il y aura toujours, par la présence d'un animateur social, une imprégnation sociale de ces foyers restaurants qui, comme vous le savez, concernent des seniors parfois en situation de précarité ; et quand je dis de précarité, je ne parle pas uniquement de précarité matérielle mais parfois de précarité psychologique comme nous avons eu parfois l'occasion de l'aborder, et nous le refaisons dans le cadre du Conseil d'administration du CCAS.

Questions ? Remarques ?

Mme FIORILE : J'ai besoin de savoir ce qui se passe en CCAS : d'abord, il y a un va et vient entre les personnels avec 6 agents en mars qui partent de la Ville vers la CCAS et ensuite qui reviennent ; d'autre part, l'élu du CCAS a démissionné, la directrice est en longue maladie ; ce qui nous remonte est inquiétant. Je pose la question car il y a un souci au sein du personnel du CCAS et de l'organisation de ce qui se passe. Ce qu'on disait en commission.

Monsieur le Maire : Oui, je sais que cela a été soulevé.

Mme FIORILE : Il y a un flou, un loup, quelque chose qui se passe qui n'est pas normal.

Mme COCH : Oui, je rejoins ma collègue sur ce point. Effectivement, cette notion de CCAS, aujourd'hui, est un peu trouble pour nous. Alors, oui, le va et vient du personnel, comme le disait Madame FIORILE, même si je trouve cela très bien de pouvoir réunir le personnel de la restauration : c'est plus logique. Néanmoins, le fait de l'avoir fait transférer d'un côté et puis retransférer six mois après, je trouve cela un petit peu inquiétant à la fois pour les Pennois mais surtout pour le personnel, même si j'imagine qu'il faudra faire un travail de pédagogie assez poussé afin de pouvoir stabiliser ce personnel. D'autre part, les missions du CCAS semblent de plus en plus se déliter quelque part puisque la situation est de plus en plus incertaine : quel est l'avenir du CCAS ?

Monsieur le Maire : Oui mais justement, l'avenir du CCAS est plus que jamais de se tourner vers son véritable rôle, c'est à dire faire du social. Je reconnais que par le passé, bien souvent, le CCAS s'est confiné dans un rôle d'animation seniors qu'il a d'ailleurs fort bien rempli. Lorsque nous avons été réélus il y a deux ans, j'ai souhaité aller plus loin dans le rôle du CCAS, et Mesdames qui venaient de prendre la parole, vous le savez bien puisque vous siégez et vous êtes présentes toutes les deux au CCAS. Que cela ait créé des tensions - et vous voyez, je n'ai pas peur, il n'y a pas ni flou ni loup - au sein du personnel qui n'est pas habitué finalement à aborder des véritables questions de nature sociale, je ne le nie pas, c'est la vérité. Après, je n'ai pas à porter de jugement sur la volonté de la part de certains personnels de se mettre en maladie : s'ils se mettent en maladie, c'est qu'ils sont malades ; en tout cas, c'est considéré comme tel, et bien évidemment que ce n'est pas au sein d'un Conseil municipal que je vais m'appesantir sur ce sujet.

Je reviens plutôt sur les missions du CCAS qui sont loin de se déliter, au contraire, elles se concentrent. Comme je l'ai voulu, j'avais, dès le début du mandat, embauché une catégorie A, c'est à dire une assistante sociale dont le rôle est justement de pointer les problèmes de nature sociale ; ce qui jusqu'alors, disons-le clairement, n'était pas forcément fait, ou était fait - passez-moi l'expression - un peu à la bonne franquette. Or le travail social est quelque chose qui est particulier et vous le savez parfaitement.

Concernant la démission de l'élue du CCAS qui était vice-présidente par délégation, je veux parler d'Aline AUREILLE, c'est pareil, je ne vais pas faire de commentaires. Si vous voulez savoir pourquoi elle a démissionné, allez lui demander à elle, ce n'est pas à moi de le commenter. Depuis, et ce qui a été pour moi une charge supplémentaire de travail mais qui comme vous le savez est quand même dans mes cordes, j'ai repris la présidence du CCAS ces derniers mois pour garder sur le rail le projet du CCAS, et en particulier le projet social qui n'a pas encore été présenté mais qui est en bonne voie de finalité.

Pour revenir aux autres projets du CCAS, il y avait un projet qui me tenait à cœur et effectivement, c'est quelque chose que je n'avais pas pu réaliser faute de support technique lors du dernier mandat, c'est « Villes amies des aînés ». La ville amie des aînés a été menée à Vienne par mon adjointe Agnès, qui n'est pas présente ce soir, et la preuve en est qu'il y a quelques jours, Jean-Marc est allé à Paris chercher le label « Villes amies des aînés » avec niveau argent ; et nous espérons qu'avec le développement des fiches actions devenir, nous obtiendrons le label Or. Donc loin de se déliter, au contraire, nous concentrons davantage nos actions au CCAS dans le rôle qui est le sien.

Alors peut-être cela a-t-il généré, au niveau d'un personnel qui finalement n'avait pas l'habitude, surtout un personnel - je ne pointe personne mais - un petit peu ancien, des changements d'habitude. Vous savez, je ne bouscule personne. Mais à un moment donné, il faut quand même bien que les choses avancent. Cette « Ville amie des aînés » que j'avais mis en place en 2014, n'avait pas été capable de la sortir. Vous savez, les élus, quels qu'ils soient, les plus dégourdis soient-ils, travaillent en binôme. Ce binôme n'avait pas existé. Désormais, il existe. La « ville amie des aînés » est un beau fleuron pour le CCAS et pour la Mairie. Vous comprenez bien que si d'un point de vue juridique, et là je rejoins Madame REYNAUD, le CCAS est un établissement public qui est quand même une - en tout cas je le vois ainsi - une excroissance de la Mairie. Je pense que l'essentiel a été remis sur les rails, en particulier des conventions que nous n'avions pas développées et que nous développons désormais avec la Croix Rouge qui avancent bien. Un travail administratif aussi qui avait été abandonné : Qu'est-ce que vous voulez ? Quand on arrive et qu'on retrouve un carton entier de dossiers de domiciliation qui n'ont pas été réglés, il en va du président du CCAS, en

l'occurrence le Maire, de dire : « mais qu'est ce qui s'est passé ? Qu'est ce qui n'a pas été fait ? ». Si après, les gens le prennent mal et qui se mettent en maladie, c'est peut-être leur problème. Encore une fois, je n'ai pas pu échanger avec les agents qui se sont mis en maladie.

Un autre transfert a été réglé et il est vrai que c'était pour des raisons relationnelles, mais de l'équipe précédente - vous comprendrez bien que pour des questions de discrétion, je ne citerai pas de nom -, c'est la création du pôle senior que j'ai acceptée, après proposition, de détacher du CCAS proprement dit, cela a permis de créer un pôle senior, et nous sommes effectivement dans l'animation qui accueille aujourd'hui, je crois, autour de 300 personnes. Cela a généré un projet plutôt sympathique - encore une fois, on est dans l'animation - c'est Super Mamie France, qui a été attribuée à Madame GIORDANO. Donc vous voyez, je le nie pas et je n'élué pas du tout la question, il y a eu quelques crispations au niveau du personnel du CCAS. Je pense que les choses sont en train de s'arranger. Concernant la présidence, j'ai décidé de ne pas la garder en direct et je demande à Agnès de prendre la vice-présidence déléguée, autrement dit de remplacer Aline AUREILLE puisque le poste n'était plus attribué ; cela va se faire en début d'année. Alors, elle n'est pas là ce soir puisque elle a accueilli la Ministre en charge de l'enfance pour le Département. Mais bien sûr, si je me permets d'en parler, c'est qu'elle a accepté cette proposition.

Voilà, j'ai été un peu long pour développer la question que vous avez soulevée toutes les deux, et que vous avez bien fait de soulever car cela me permet de mettre les choses à plat très simplement. Vous savez, là où il y a de l'humain, il y a des difficultés. Dites-moi aujourd'hui, et peut-être plus que jamais, dans quel type de groupe humain il n'y a pas de tiraillements, des difficultés ; nous essayons de les mettre à plat pour le mieux. Des fois, on y arrive, des fois on n'y arrive pas. Disons que là, en mode projet, j'ai envie de dire que nous y sommes plutôt bien arrivés.

C'était la délibération 42, je la mets au voix. Qui est pour ? Qui es contre ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29

CONTRE : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI - GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 0

43 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS 2023

Monsieur le Maire : Rémunération des agents recenseurs, comme d'habitude, il y en 8 au lieu de 9. Rien de bien spécial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

44 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire : Il s'agit de la création d'emplois permanents. On nous a attiré l'attention sur le fait que désormais il fallait la création budgétaire avant le recrutement, nous avons parfois tendance à faire l'inverse, raison pour laquelle je vous propose cette création d'emplois permanents qui correspond à deux postes d'agents de logistique. Et je rappelle le travail considérable fait par le service logistique car toutes les nombreuses manifestations que l'on fait sur la commune et qui se passent bien - je crois que la grosse manifestation des illuminations de Noël en est une bonne illustration -, traduisent en back-office un gros travail qui est bien effectué.

Un poste d'agent de cimetière à temps complet, pas de commentaire. Un poste de responsable des sports à temps complet qui remplacera la directrice qui part à la retraite. Et un poste d'adjoint au responsable des sports à temps complet pour restructurer ce service autour d'un concept où il y aurait d'un côté l'aspect fonctionnement, relation avec les associations en particulier, et puis l'aspect plus technique, où là je l'ai plutôt rattaché au

service technique. Nous avons parfois quelques petits tiraillements dans le personnel et on y revient toujours, où les uns disaient que la tonte des stades n'est pas comme la tonte des morceaux de terrain qu'il y a à côté, je trouvais ça un peu ridicule donc j'ai bien fait le distinguo entre le fonctionnement et les relations avec les associations, et l'aspect technique du service des sports.

Pour la 44, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

45 - CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire : Il s'agit de contrats d'apprentissage, c'est quelque chose qui me tient à cœur. Je considère qu'en France, nous avons beaucoup tardé à développer la notion de l'apprentissage. C'est quelque chose qui a démarré, de très nombreux postes d'apprentis ont été créés, aussi bien dans le privé que dans le public, et c'est une façon d'apporter notre pierre à l'édifice, en précisant quand même que, comme vous le voyez au dos de la délibération, cela concerne essentiellement pour nous, du personnel lié à la petite enfance ; et vous savez que c'est un personnel qui est aujourd'hui, comme je le rappelais, à l'occasion d'autres sujets, extrêmement en tension. Nous en avons trois aujourd'hui, pour une durée respectivement de deux fois un an, et une fois 18 mois.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VOIRIE

46 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire : La 46, c'est un petit peu la pagaille qui continue depuis de nombreuses années entre les communes et la Métropole. Inutile de vous dire que je ne vais pas vous vous refaire la chanson de la création de la Métropole telle qu'elle a été voulue à l'époque par le maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, avec un gouvernement de François HOLLANDE ; cette Métropole n'est pas partie sur des bonnes bases. Aujourd'hui, elle existe. Elle a fait l'objet de trois textes de loi : la loi MAPAM, la loi NOTRe, et plus récemment, la loi 3DS. Comme il est écrit dans cette dernière et en particulier dans son article 181 : « La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente pour : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt métropolitain, y compris la signalisation ; la création de l'aménagement et l'entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacements urbains ainsi que de leurs ouvrages accessoires d'intérêt métropolitains. »

Il faut que je fasse un petit retour en arrière lorsqu'on a créé les Conseils de territoire. Lorsque nous avons créé les Conseils de territoire, la communauté urbaine de Marseille, la plupart des maires, ont voulu transférer à Marseille leur compétence voirie. Ce transfert – sans rentrer dans les détails - a été fait dans des conditions financières extrêmement avantageuses pour eux dans le cadre des fameuses CLECT. Inutile de vous dire qu'aujourd'hui, s'il fallait faire une CLECT à l'envers, cela ne se passerait pas de la même manière. Et ces communes n'ont pas du tout envie de reprendre leur voirie.

En ce qui concerne les Pennes Mirabeau, nous avons conservé notre voirie et nous avons toujours la compétence voirie. Dans l'état actuel des choses, et d'un certain nombre - je ne veux pas être trop sévère - de dysfonctionnements qui caractérisent la Métropole, je ne souhaite pas que la commune perde sa compétence voirie. Si nous ne délibérons pas, et c'est pour cette raison que je vous propose de cette délibération, ce sera le cas.

Vous avez en annexe la liste des communes dont les espaces publics dédiés à tout mode de déplacements urbains sont reconnus d'intérêt métropolitain (annexe 2), et dans l'annexe un, la liste des communes dont la voirie est reconnue d'intérêt métropolitain où vous

allez retrouver les fameuses communes du CT1. Je vous conseille vivement de voter cette délibération. Nous ne savons pas trop ce qui va se passer par la suite, mais c'est quand même un affichage politique de dire que nous gardons notre compétence, que quoi qu'il arrive, nous gardons notre compétence.

Je ne vous cache pas qu'il existe deux vrais sujets aujourd'hui au niveau de la Métropole. Le sujet de l'intérêt métropolitain dont il n'y a évidemment là qu'une partie et qui est en partie réglé par cette fameuse loi 3DS. Et il y a aussi un sujet financier. J'étais ce matin dans une longue réunion de préparation du Conseil de Métropole qui aura lieu jeudi, mais aujourd'hui, en fait, la question qui se pose, c'est : comment sauver le soldat Marseille ? Marseille se défend, et ils ont raison de le faire avec leurs armes en maniant, en affichant le droit de veto qu'ils peuvent employer. Et c'est une raison supplémentaire pour dire que nous gardons notre compétence métropole.

Le vrai sujet, sans rentrer dans des grands détails de finances publiques, sont les attributions de compensation. Les attributions de compensation sont extrêmement variables d'une commune à l'autre. Nous, pour vous donner un ordre de grandeur, on est à un peu plus de 6 M€, ce qui représente 25% de notre rentrée de fonctionnement. Si nous comparons des communes - et cela est lié à la façon dont les choses ont été calculées et je vais pas m'étendre là-dessus -, comme Berre-l'Etang, Martigues, Vitrolles, Marignane ; ces communes ont des attributions de compensation extrêmement importantes. Et j'en veux pour preuve que si vous les rapportez au nombre par habitant, vous avez des tensions qui sont terribles. C'est ainsi que Marseille se retrouve - passez-moi l'expression - avec des clopinettes, alors qu'une ville comme Berre-l'Etang ou comme Martigues se retrouvent avec des attributions de compensation extrêmement importantes ; ce qui pour les uns traduit une inégalité. Et ce qui est tout ce qu'il y a de plus normal pour les villes que j'ai citées, dans la mesure les dites villes ont souhaité à un moment donné - ce fut le cas aussi des Pennes-Mirabeau mais dans un domaine qui n'est pas l'industrie - investir de façon massive.

Alors il va y avoir un débat extrêmement tendu jeudi. Je ne veux pas oublier un point important, c'est qu'il y a eu un amendement au Sénat, puisque cela commence par le Sénat, cela concerne les territoires proposés par les élus de gauche. Cet amendement - on va le dire clairement - était soutenu par le gouvernement. Au Sénat, il n'a pas été voté. Cet amendement - je ne vais pas non plus rentrer dans les détails - consistait à donner un grand coup de rabot. Enfin, un coup de rabot non négligeable sur les attributions de compensation. Alors quand je vous dis non négligeable, il serait question de raboter ses attributions de compensation à hauteur de 5% par an pendant 5 ans, cela ferait perdre 1/4 des attributions de compensation. Je peux vous dire qu'il y a des communes qui mettent la clé sous le paillason.

Voilà, j'ai essayé de façon très brève de faire un petit peu le point sur les grands enjeux qui aujourd'hui accompagnent nos communes, et pas seulement celle des Pennes-Mirabeau, et la Métropole. En attendant, je vous conseille vivement de garder, que nous gardions la compétence voirie. Car aujourd'hui, dans cette espèce de flou pas tellement artistique qui règne à la Métropole, ce serait selon moi une erreur et une perte de maîtrise sur quelque chose qui nous est quand même important : la voirie communale.

Je vais mettre cette délibération à l'ordre du jour, soit on est pour, soit on est contre je veux dire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. AMARO : C'est un sujet important. Effectivement, on ne peut pas aller à l'encontre de cette délibération pour exactement les raisons que nous évoquions tout à l'heure. Notre vision est simple : il y a des sujets qui sont de l'ordre de la Métropole. Les transports, cela fait des années, voire des décennies, que la mécanique de transports en commun aurait dû déjà être gérée d'un point de vue métropolitain, puisque pour rappel, à la base, la Métropole devait servir à ça. Quand on prend le bus pour aller sur Aix-en-Provence, que l'on prend trois ou quatre sociétés différentes, cela devait justement servir à simplifier cette gestion administrative.

Maintenant, il y a des sujets sur lesquels nous devons garder les prérogatives, et cela rejoint le débat que nous avons : tous les sujets liés à la commune que sont l'urbanisation,

les voiries, la jeunesse, les espaces seniors ; tous ces pôles doivent absolument rester municipaux et c'est la raison pour laquelle nous estimons que tous ces sujets ne doivent pas être externalisés dont celui-ci.

Monsieur le Maire : Ok, merci. Merci d'avoir voté à l'unanimité cette délibération, nous verrons ce qui se passera jeudi. Évidemment, je ne manquerai pas par un biais ou par un autre, nous communiquerons pour faire part des décisions qui seront prises ou qui ne sont pas prises et renvoyées. Alors si aucune décision n'est prise, que les choses soient claires, ce sera géré par le gouvernement. Si les communes n'arrivent pas à s'entendre avec la Métropole, avec sa présidente Martine VASSAL, soyons clairs, le gouvernement a toute latitude de prendre des décisions qui peuvent être extrêmement pénalisantes pour nos communes. On ne vous cache pas que dans le débat que nous avons eu ce matin, tout le monde n'était pas d'accord. Il y a ceux qui disent qu'ils sont jusqu'au-boutistes, et ceux qui disaient que « cela ne sert à rien d'être jusqu'au-boutiste car de toute façon, si on est jusqu'au-boutiste, on est morts. Essayons de faire preuve de compromis ».

M. FUSONE : Juste une précision. Vous dites que le gouvernement va faire du mal à nos communes. Je rappelle quand même que vous soutenez le gouvernement.

Monsieur le Maire : Oui, mais vous savez, je soutiens le gouvernement mais comme vous me l'avez fait vous-même remarquer l'autre fois quand vous m'avez dit : « Ah, vous êtes petit, vous m'attaquez sur MARIANI » ; on peut soutenir un gouvernement et ne pas être d'accord avec lui sur tout. Vous, vous soutenez Monsieur MARIANI et vous n'êtes pas d'accord avec lui sur la position qu'il a concernant l'Arménie. Voilà. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que fait MACRON si c'est cela que vous voulez.

M. FUSONE : Vous n'êtes pas d'accord sur le nucléaire.

Monsieur le Maire : Ah si, le nucléaire, je suis d'accord.

M. FUSONE : Il a fermé Fessenheim, donc vous étiez d'accord.

Monsieur le Maire : Là, évidemment. Mais je suis d'accord pour qu'on reprenne l'énergie nucléaire.

M. FUSONE : Vous étiez d'accord pour qu'il tue la filière nucléaire. Vous êtes d'accord avec sa politique d'immigration, faire rentrer 500 000 immigrés par an en France, ou pas ?

Monsieur le Maire : Écoutez, nous allons attendre la loi.

M. FUSONE : C'est oui ou non, c'est binaire.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas oui ou non.

M. FUSONE : Chaque fois que l'on vous met à la figure les choses néfastes que fait Emmanuel MACRON, que vous soutenez, que vous avez soutenu, à chaque fois vous dites : « Oui, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point ou celui-ci ».

Monsieur le Maire : Sur les grandes lignes économiques et sociales, je suis d'accord et je vais vous prendre deux exemples clés.

Le quoi qu'il en coûte de la crise Covid, j'étais d'accord. Voilà, j'étais d'accord. Et ayant quand même quelques compétences en matière de gestion de crise sanitaire puisque juste avant la crise COVID, j'avais déposé une proposition de loi visant à améliorer la gestion des crises sanitaires - on m'a d'ailleurs dit que j'avais une espèce de participation d'un complot, enfin des trucs pas possibles-. Je pense effectivement que la crise Covid n'a pas été si mal que ça car personne ne s'y attendait. Il n'y a pas un pays au monde... Alors bien sûr, c'est facile après de dire que cela a été mal géré, mais il n'y a aucun pays au monde qui s'attendait à une crise de cette ampleur. Donc, le quoi qu'il en coûte, je suis d'accord.

La réforme des retraites. Lorsque j'étais au Sénat, comme vous savez, j'étais vice-président de la commission des affaires sociales, et la réforme des retraites que je portais à l'époque était une réforme que je connaissais bien. Et j'avais dit à ceux qui s'occupaient de cette réforme, et en particulier à l'époque Jean-Paul DELEVOYE, que ce qu'il portait comme réforme n'était pas bien. Pourquoi ? Car une bonne loi pour moi est une loi que tout le monde doit comprendre. Or, cette réforme de retraite à points était une véritable usine à gaz. Cette fois-ci, qu'est ce qui est proposé ? On dit simplement, on part d'un constat - alors je sais que vous n'êtes pas d'accord et c'est votre droit de ne pas l'être - que nous avons une espérance de vie aujourd'hui de 20 ans de plus qu'il y a 50 ans ; nous pouvons travailler deux ou trois ans de plus sauf pénibilité. Écoutez, c'est exactement ce que j'avais proposé à l'époque au gouvernement. Mais vous savez, on a parfois tort d'avoir eu raison plutôt. Cette réforme aujourd'hui est prise dans ce sens. Elle va provoquer, à mon avis, des remous extrêmement importants. Mais je suis effectivement pour le fait de travailler un petit peu plus longtemps, sauf bien entendu dans le cas des carrières longues ou des métiers extrêmement pénibles. Je le revendique.

L'énergie nucléaire, c'est vrai qu'il y a eu - je vous donne la parole Mme COCH - quelques tergiversations, quelques hésitations. J'ai toujours été plus ou moins pour l'énergie nucléaire couplée à une énergie verte et je n'ai pas changé d'avis. Aujourd'hui, nous pouvons ne pas être totalement d'accord, on n'est jamais totalement d'accord avec le courant auquel on appartient ; je me suis toujours défini comme un démocrate libéral. Libéral doux mais libéral, pour moi, ce n'est pas un gros mot libéral, je suis désolé. Aujourd'hui, c'est à peu près le courant qui est porté par MACRON. Il en a encore pour quelques années, on verra après enfin. Les jeunes que vous êtes, vous verrez, car moi, ma carrière politique est derrière moi. Pour moi, ce n'est pas une offense que vous m'envoyez à la figure de dire que je soutiens dans son ensemble la politique MACRON, pas plus que c'est une offense que je vous envoie de dire que vous soutenez Monsieur MARIANI qui est votre tête de liste à la Région.

Mme COCH : Je me permets de revenir sur ce point car j'ai du mal à déceler la cohérence dans tout ceci. Pour tout vous dire, quand vous me parlez du fait que oui vous soutenez MACRON pour ses orientations budgétaires, il me semble que l'énergie relève pertinemment des revenus d'un pays, donc forcément, arrive dans le budget. En fait, ce qui est très étrange dans vos discours, j'ai du mal à comprendre, mais peut-être que vous pourrez m'éclairer, c'est à dire que vous dissociez l'aspect financier de l'aspect pratique. Sauf que le budget, c'est de l'argent, et l'argent, il n'est pas magique, il n'est pas créé comme ça et vient de quelque part, d'une production. Effectivement, quand vous parlez du fait que oui, vous étiez contre le nucléaire, mais finalement cela a changé. Alors je vous rappelle quand même...

Monsieur le Maire : Je n'ai jamais été contre le nucléaire.

Mme COCH : ... qu'en 1997, le projet Superphénix a été abandonné car il a fallu intégrer les Verts au gouvernement, ce projet allait permettre de retraiter les déchets nucléaires. Bon, il a été bien sûr repris par les États-Unis et la Russie, et nous savons qu'aujourd'hui nous n'avons plus la capacité. En 2019, le projet qui avait repris Superphénix, à savoir Astrid, a aussi été abandonné par celui que vous soutenez aujourd'hui. Écoutez, j'ai beaucoup de mal à comprendre cette cohérence encore une fois. Alors vous nous parlez du Covid, vous nous parlez des retraites, mais quand bien même. Les retraités aujourd'hui, les décisions que vous prenez sur les retraites, que le gouvernement prend sur les retraites, il s'appuie sur quelque chose d'assez controversé, sur un intérêt budgétaire. Mais le budget, encore une fois, il vient de la production d'un pays. Si nous ne produisons plus de richesse, nous n'avons plus d'énergie pour produire nos richesses. Mais, nous n'avons plus de budget pour subvenir aux retraités, tout simplement. Même si aujourd'hui, effectivement, la réforme des retraites est un petit peu controversé sur ce thème.

Encore une fois, aujourd'hui, nous parlons d'immigration. Vous soutenez l'arrivée de l'immigration massive en France, c'est un choix, d'accord. Mais aujourd'hui, nous n'en avons plus les moyens. Et encore une fois, si nous n'avons pas de budget pour pouvoir aider les personnes, nous ne pouvons pas nous aider. Après vous nous dites que la Métropole pour

les Pennes-Mirabeau, vous êtes contre. Sauf que vous avez soutenu les projets métropolitains puisque forcément vous vous y êtes associé en soutenant le gouvernement. En fait, j'ai beaucoup de mal à comprendre, à voir la cohérence dans vos décisions. Vous nous dites que oui effectivement les décisions nationales n'impactent pas les décisions des Pennes-Mirabeau...

Monsieur le Maire : Si, je n'ai jamais dit cela.

Mme COCH : Si, je vous ai déjà entendu dire qu'il y a une vision nationale et une vision de la commune.

Monsieur le Maire : J'ai simplement dit qu'au Conseil municipal... Vous voyez, j'accepte d'échanger quelques instants avec vous sur des questions nationales, mais effectivement ce n'est pas forcément le lieu.

Mme COCH : Je suis d'accord avec vous mais c'est très intéressant aussi.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit que ce n'était pas intéressant, j'ai dit que ce n'était pas le lieu.

Mme COCH : Je vous dis tout simplement qu'il y a une cohérence qui est une cohérence totale. Une personne est une même personne, elle ne peut pas prendre des décisions différentes selon qu'elle soit dans une instance nationale ou une instance communale. Quand vous nous dites : « Monsieur MARIANI, monsieur MARIANI », MARIANI n'a pas pris de décision en ce qui concerne ce que vous nous soumettez. Par contre, le gouvernement actuel l'a prise lui. Et vous y avez participé aussi. Excusez-moi, mais j'ai beaucoup de mal à comprendre la cohérence.

Monsieur le Maire : Non mais vous n'avez pas à vous excuser, c'est votre droit. Je dis simplement qu'il y a un certain nombre de décisions, et je ne vais pas les répéter, que je défends. Encore une fois, vous avez voulu mener le débat là-dessus et je vous réponds en quelques mots. Mais de nouveau, ce n'est pas le lieu. Nous essayons de défendre au mieux les intérêts de la commune, même si, sur un point je vous rejoins, bien sûr qu'il y a des choses qui sont liées entre la commune et les décisions nationales. Quant à la Métropole, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je me suis battu contre la Métropole il y a une dizaine d'années lorsqu'elle a été constituée car je pensais qu'elle était mal constituée, et je n'étais pas le seul à le penser. Je vais vous dire ce qui s'est passé, GAUDIN voulait renflouer la ville de Marseille avec les 91 autres villes, et d'une certaine manière, il y est arrivé puisqu'il a fait croire au gouvernement de l'époque, c'était François HOLLANDE... Alors ce n'est pas lui qui l'a fait croire, ce sont les amis de François HOLLANDE qui lui ont fait croire qu'ils allaient gagner la ville de Marseille. Résultat, GAUDIN a fait le grand chelem à ces fameuses élections. Voilà, c'est ainsi que cela s'est passé. C'est de la politique. Maintenant, comme je viens de vous le dire, la Métropole existe, et qu'on le veuille ou pas, quel que soit le gouvernement qui viendra, même si c'est vous qui arriviez aux affaires, vous ne ferez pas machine arrière. C'est quelque chose de tellement difficile à défaire pour revenir à des choses comme avant, entre guillemets, cela ne se fera jamais. Je suis donc de ceux qui jouent la carte de la raison et qui essaient de dire qu'il va bien falloir trouver des compromis entre Marseille et les autres villes de la Métropole.

HORS ORDRE DU JOUR

AVENANT N°3 - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE QUARTIER DE GARE – PLAN DE CAMPAGNE

Monsieur le Maire : J'étais cet après-midi sur le sujet, et cela rejoint ce que disait Monsieur AMARO, effectivement, le quartier de Gare situé à Plan de Campagne est un vrai... Tiens voilà, c'est un vrai projet métropolitain. Je regrette de le porter un peu tout seul en terme politique, en termes d'élu, je dis bien en termes d'élu, mais c'est un vrai projet métropolitain.

D'ailleurs Monsieur FUSONE, vous êtes au Conseil régional, je compte sur vous. Enfin, la convention financière doit être signée avec la Région dans les jours qui viennent, et j'espère de tout cœur que vous la signerez. Franchement, je me suis enquiné pendant des mois et des années sur un projet qui n'est pas un projet Peno-Pennois. Il est situé sur la commune des Pennes-Mirabeau et ce n'est jamais qu'un vrai projet de mobilité situé entre Aix et Marseille. Et croyez-moi : qu'est ce qu'on rame pour arriver au bout. Mais je pense que nous allons enfin y arriver. Pour ce faire, nous avons besoin d'une convention sur le site quartier de Gare - Plan de Campagne avec l'EPF qui porte le foncier. Et j'ai besoin de votre accord pour prolonger la durée de la convention. Alors, si tout va bien, on devrait voir ce projet voir le jour dans sa globalité – allez - en 2026. Si tout va bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 33
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire : Vous êtes contre ?

M. FUSONE : Mais vous le savez bien. Vous êtes en train de faire une gare...

Monsieur le Maire : Mais je ne fais pas une gare.

M. FUSONE : Le gaspillage d'argent public. Oui, et complètement. Vous allez à Septèmes-les-Vallons, il y a une gare, et elle est vide, personne n'y prend le train. Et vous allez refaire une gare juste à côté d'une gare. Ce n'est pas en multipliant les gares les unes à côté des autres que vous allez faire venir...

Monsieur le Maire : Il m'étonnerait que la gare de Plan de Campagne soit vide lorsque nous allons l'ouvrir, mais c'est votre droit de le penser, et en tout état de cause, c'est votre droit de voter contre.

M. FUSONE : Car il n'y aura pas de sécurité, il n'y aura rien de tout cela.

Monsieur le Maire : C'est faux, j'étais au Comité du pilotage cet après-midi.

M. FUSONE : Il y aura du personnel dedans ? Un commissariat ? La police ferroviaire ? Non ? Mais vous avez déjà pris le train pour aller à Marseille ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, je vous rassure. Je m'étais même, entre guillemets, amusé à aller prendre le train dans une gare du Nord de Marseille qu'avait voulu Jean-Claude GAUDIN. Là, nous étions dans le gadget pour ne pas citer la gare à la Busserine. Je vous dis franchement, à 6h du matin, vous n'avez pas envie de prendre le train à la Busserine. Non mais vous êtes contre, il n'y a pas de problème.

M. FUSONE : Il suffit juste d'aller à Septème, c'est vide aux heures de pointe, il n'y a personne.

Monsieur le Maire : Vous avez combien d'agents travaillent à Plan de Campagne ?

M. FUSONE : Je dirais peut-être 4 à 5 000.

Monsieur le Maire : 7 000. C'est redevenu la première zone de France. Mais pour autant cette gare, je le répète, n'est pas une gare pour les Pennes-Mirabeau ni pour Plan de Campagne, c'est un dispositif utile sur une zone où en plus nous rabattons pas mal de communes comme Cabriès, Simiane, les Pennes-Mirabeau bien évidemment, et qui est couplée en plus avec le développement du Zénibus, c'est à dire le bus au niveau de service

qui fait Marignane, Vitrolles, Saint-Victoret, les Pennes-Mirabeau ; et qui ira donc à Plan de Campagne. Mais vous êtes contre, c'est votre droit.

M. AMARO : Sur ce sujet, nous avons eu à plusieurs reprises le débat. Il n'y a pas besoin de revenir sur le fait que ce projet sera bénéfique pour tout le monde.

Après, vous parliez d'incohérence, nous n'allons pas rentrer nous, en tout cas pour notre groupe, dans des discussions stériles de débats nationaux. Mais là où nous cherchons la cohérence, vous vous êtes toujours battu et je partage, et on partage toujours votre point de vue, à aucun moment, l'insécurité ne doit venir pallier à des services publics. Au contraire, le service de l'État, les services régaliens doivent permettre de mettre en place des services. Et ce n'est pas l'insécurité qui doit venir effacer ou supprimer les services. Nous souffrons assez, dans beaucoup de quartiers, de l'effacement de l'État, de l'effacement des services face à l'insécurité. Et ce soir, vous êtes en train de nous dire que comme il y a des risques d'insécurité, il ne faut pas mettre en place ces services. Au contraire... Mme COCH, je ne vous ai jamais coupé. Au contraire, c'est un service d'intérêt métropolitain. Pour le coup, nous avons toujours été d'accord avec la majorité. Et si on se trompe, si demain, la halte ferrée de Plan de Campagne est vide, qu'elle n'est pas utilisée par les étudiants qui devront se rendre sur Aix-en-Provence et sur Marseille, par les 7000 personnes qui travaillent sur la zone de Plan de Campagne, je serai parmi les premiers à dire que nous nous sommes trompés. Mais nous en sommes tellement sûrs que cela fonctionnera : c'est d'intérêt public, nous en avons besoin. Les axes autoroutiers sont saturés, ils le sont à l'heure actuelle alors que nous sommes 24 000 habitants. Et n'oublions pas que la majorité a prévu de passer à 26 500. Sans compter que Bouc-Bel-Air se développe, Cabriès se développe, Septème se développe. Si nous voulons pallier à cela, il faut ce service.

Soyons cohérents, vous avez raison, il ne faut pas d'insécurité, il ne faut pas l'accepter. Où nous mettrons le service, il faudra gérer les problèmes d'insécurité, mais pas venir l'effacer par peur de.

Mme COCH : Si vous me permettez de répondre Monsieur le Maire. Juste une chose. Quand vous parliez de cohérence, effectivement, je vous rejoins, il faut parler de cohérence. Aujourd'hui, on ne vit pas hors sol, on ne vit pas sur un nuage. Nous vivons dans un secteur avec des qualités, avec des défauts. Aujourd'hui, effectivement, on a un véritable problème de sécurité qui se développe aussi chez nous et on le voit très bien et notamment dans les transports. Quand nous parlons de gare qu'il y a déjà à Septèmes, il y a aussi une notion économique. Quand nous avons une gare à Septèmes-les-Vallons qui serait susceptible de pouvoir se développer au lieu de refaire encore une gare, c'est une notion juste normale. Nous n'allons pas refaire ce qui est déjà fait alors que nous pouvons développer ce qu'il y a déjà. C'est à 2 km, enfin. Concrètement, de toute façon, il y aura, comme vous le disiez tout à l'heure, un réseau de bus et minibus qui sera associé. Cela revient donc au même. En fait, si vous voulez, l'intérêt n'est pas de porter une gare pour le fait de porter une gare, l'intérêt est l'intérêt de l'ensemble des Pennois et de l'ensemble des utilisateurs de la Région. Effectivement, il y a ce problème d'insécurité qui, je suis désolé pour vous et surtout pour nous et tous les Pennois, nous ne pourrions pas le résoudre ainsi en claquant des doigts. Aujourd'hui, ce problème est présent, et nous n'avons pas les moyens, nous le voyons tous les jours, de le résoudre. A l'heure actuelle, ceci est une question qu'il faut se poser en urgence.

Deux choses : pourquoi mettre en péril quelque chose alors qu'on a déjà du mal à garder la tête hors de l'eau ? Enfin, je ne comprends pas ce besoin de plonger alors que nous avons déjà des problèmes d'insécurité. Nous avons eu, je vous rappelle, la semaine dernière, un meurtre sur Plan de Campagne. Vous comprenez mon questionnement ? Nous avons déjà une gare à côté qui peut se développer, qui sera moins proche des secteurs sensibles et tout en étant tout aussi efficace, qui coûtera certainement moins cher à développer, car elle n'est pas développée, car les trains n'arrivent pas à l'heure. Et si les trains n'arrivent pas à l'heure, déjà à Septème, ils n'arriveront pas non plus à l'heure dans la nouvelle gare. Tout simplement. Nous ne vivons pas hors sol, nous vivons avec les problématiques. Ce n'est pas car c'est nouveau que ce fonctionnera bien. Il y aura les mêmes problématiques qu'il faudra aussi bien résoudre, tout simplement. Les gens ne

prennent plus le métro le matin et le soir, je vous le dis, je l'ai pris pendant très longtemps, j'ai bien arrêté.

Monsieur le Maire : Vous avez développé un point de vue sur la création de ce point d'échange multimodal qui n'est pas tout à fait une gare d'ailleurs. C'est votre droit le plus strict, nous on le défend. Enfin, moi je vous répète, je porte ce dossier depuis de longues années, les enjeux d'un pôle d'échange à cet endroit ne sont pas du tout les mêmes, y compris en termes de situation, si justement vous êtes allée prendre le train à Septèmes, vous savez très bien que ce n'est pas du tout le même problème. Vous êtes contre, nous sommes pour. C'est un dossier qui avance et puis nous verrons bien.

Merci bonne soirée et bonne fête.

Séance levée à 20h45

LE MAIRE
Michel AMIEL



LE SECRÉTAIRE
Romain AMARO